RAPPORT

Etude préalable et mesures de compensation collective agricole

ZAC Grand Sud Logistique

Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

mai 2018

CLIENT

RAISON SOCIALE	Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne
COORDONNÉES	GRAND SUD TARN-ET-GARONNE 120, avenue Jean-Jaurès 82370 LABASTIDE SAINT-PIERRE
INTERLOCUTEUR (nom et coordonnées)	Madame Fabienne ROUSSEAU Tél. 05 63 30 03 31 E-mail : granie.fabienne@info82.com

SCE

COORDONNÉES	4, rue René VIVIANI - CS 26220 44262 NANTES Cedex 2 Tél. 02.51.17.29.29 - Fax 02.51.17.29.29 – E-mail : sce@sce.fr
INTERLOCUTEUR *(nom et coordonnées)*	Madame Juliette MARSAN Tél. 05 67 34 04 40 E-mail : juliette.marsan@sce.fr

RAPPORT

TITRE	Etude préalable et mesures de compensation collective agricole – ZAC Grand Sud Logistique
NOMBRE DE PAGES	57 et 5 annexes
EDITION	Version du 22 mai 2018

SOMMAIRE

1. Contexte règlementaire 5
2. Description du projet – délimitation du territoire concerné 6
2.1. Caractérisation du projet 6
2.1.1. Localisation 6
2.1.2. Justification du projet 7
2.1.3. Programmation 8
2.1.4. Procédure 10
2.2. L'agriculture sur le périmètre de la ZAC 10
2.2.1. A la création de la ZAC 10
2.2.2. Au moment de la modification 12
2.3. Délimitation du périmètre de l'étude 16
2.3.1. Méthodologie proposée 16
2.3.2. Echanges avec les acteurs agricoles 16
2.3.2.1. Les agriculteurs directement impactés 16
2.3.2.2. Les opérateurs économiques identifiés 18
2.3.3. Justification du périmètre d'étude 19
3. Etat initial de l'économie agricole du territoire concerné 23
3.1. La production agricole primaire 23
3.1.1. Caractérisation générale de la production agricole primaire du périmètre 23
3.1.1.1. Les exploitations agricoles et la main d'œuvre 23
3.1.1.2. Les surfaces agricoles et leur évolution 24
3.1.1.3. Les productions agricoles 27
3.1.2. Synthèse 30
3.1.3. Les activités économiques support à la production agricole primaire 31
3.1.3.1. L'approvisionnement 31
3.1.3.2. Les autres activités 31
3.2. La première transformation 32
3.3. La commercialisation 33
3.3.1. Les entreprises de collecte et de commercialisation 33
3.4. Analyse des atouts / faiblesses du territoire 35
4. Evaluation de l'impact du projet sur l'économie agricole 36
4.1. Les impacts du projet 36
4.1.1. Les impacts positifs 36
4.1.2. Les impacts négatifs 36
4.1.2.1. Sur la production primaire 36
4.1.2.2. Sur les entreprises agro-alimentaires amont / aval 37
4.1.2.3. Sur les entreprises de travaux agricoles 37
4.1.3. Evaluation financière des impacts 38
4.2. Les impacts cumulés 43
4.3. Synthèse des impacts 45

5. Mesures prises pour éviter, réduire et compenser le cas échéant les effets négatifs du projet sur l'économie agricole 47

5.1. Les mesures prises pour éviter les effets négatifs du projet sur l'économie agricole 47

5.1.1. Ajuster les formes parcellaires 47

5.1.2. Faire perdurer l'activité agricole 47

5.2. Les mesures prises pour réduire les effets négatifs du projet sur l'économie agricole 47

5.2.1. Maintenir l'activité agricole 47

5.2.2. Dynamiser la filière agricole par la communication 48

5.2.3. Accompagner la réimplantation 48

5.2.4. Préserver et réserver des surfaces agricoles 48

5.3. Propositions de mesures de compensation collective agricole 49

ANNEXES 53

Annexe 2 : les exploitants concernés par la zac en 2007 (source : enquête SAFER) ... 55

Annexe 3 : Etat des lieux de la propriété sur la ZAC en novembre 2017 56

Annexe 4 : analyse de l'évolution des exploitations agricoles à l'échelle départementale, régionale et nationale 57

Annexe 5 : PBS communales et évolutions 58

Annexe 6 : La concertation autour du projet 59

Tables des illustrations 61

1. Contexte règlementaire

L'objet de la mission consiste à réaliser les études prévues par le décret 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime[1].

Le décret précise notamment les critères auxquels doivent répondre les opérations d'aménagements pour faire l'objet d'une telle étude (critères cumulatifs) :

- le projet est soumis à une étude d'impact de façon systématique ;
- l'emprise du projet est située tout ou partie
  - soit en zone agricole, forestière ou naturelle, délimitée par un document d'urbanisme opposable et qui est ou a été affectée à une activité agricole dans les 5 années précédant la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation, d'approbation ou d'adoption du projet ;
  - soit sur une zone à urbaniser délimitée par un document d'urbanisme opposable qui est ou a été affectée à une activité agricole dans les 3 années précédant la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation, d'approbation ou d'adoption du projet ;
  - soit, en l'absence de document d'urbanisme délimitant ces zones, sur toute surface qui est ou a été affectée à une activité agricole dans les 5 années précédant la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation, d'approbation ou d'adoption du projet ;
- la surface prélevée de manière définitive est supérieure ou égale à 5 hectares.

Le contenu de cette étude, esquissé par la loi d'avenir de 2014 et rappelé dans le décret est le suivant :

« 1° Une description du projet et la délimitation du territoire concerné ;

« 2° Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné. Elle porte sur la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation par les exploitants agricoles et justifie le périmètre retenu par l'étude ;

« 3° L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole de ce territoire. Elle intègre une évaluation de l'impact sur l'emploi ainsi qu'une évaluation financière globale des impacts, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ;

« 4° Les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet. L'étude établit que ces mesures ont été correctement étudiées. Elle indique, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues ou sont jugées insuffisantes. L'étude tient compte des bénéfices, pour l'économie agricole du territoire concerné, qui pourront résulter des procédures d'aménagement foncier mentionnées aux articles L. 121-1 et suivants[2] ;

« 5° Le cas échéant, les mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire concerné, l'évaluation de leur coût et les modalités de leur mise en œuvre.

---

[1] Article 28 de la loi d'avenir agricole du 13 octobre 2014 (L.112-1-3) : Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire.

[2] Code rural

2. Description du projet – délimitation du territoire concerné

2.1. Caractérisation du projet

La ZAC Grand Sud Logistique, portée par le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique, a été créé le 15 janvier 2009 par arrêté préfectoral. Le syndicat mixte étant une structure composée du Département du Tarn-et-Garonne et des trois communes dont le territoire est concerné (Montbartier, Labastide Saint-Pierre et Campsas).

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence des zones d'activités a été absorbée par la nouvelle intercommunalité Grand Sud Tarn-et-Garonne. La ZAC Grand Sud Logistique est donc désormais gérée par cette nouvelle intercommunalité, issue de la fusion de 5 EPCI dont le syndicat mixte grand Sud Logistique.

2.1.1. Localisation

La Zone d'Aménagement Concerté Grand Sud Logistique se situe sur les trois communes rurales de Campsas, Labastide – Saint – Pierre et Montbartier à approximativement 15 km au sud de Montauban et à 40 km au Nord de Toulouse.
Il concerne une superficie de 440 ha environ, entre la forêt d'Agre et l'Autoroute A62. Il est traversé par la RD 820 dans sa partie Sud. Une connexion ferrée sera aménagée dans sa partie Nord-Ouest avec la ligne Toulouse / Montauban.

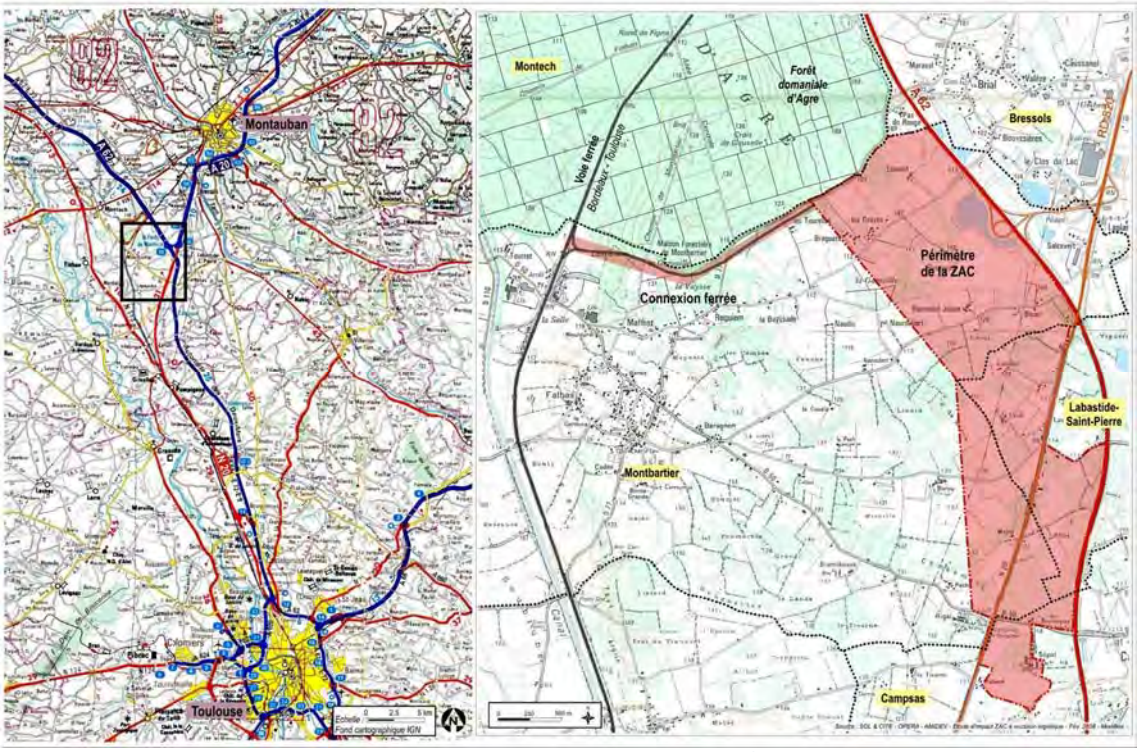

Figure 1 : plan de situation de la ZAC

Figure 2 : Vue aérienne de la ZAC en 2016 (source : 4 vents)

2.1.2. Justification du projet

Pour la réalisation de ce projet, une première étude amont de définition et de positionnement a permis d'envisager, de choisir et de comparer neuf sites sur le département, avec comme principaux critères : la superficie, la situation foncière par rapport au pôle régional de Toulouse, les axes majeurs à proximité et leur co-visibilité, ainsi que la possibilité d'assurer une desserte ferroviaire.

Au final, le choix s'est fixé sur ce site pour les raisons suivantes :

- Positionnement particulièrement intéressant qui permet au site à la fois d'ambitionner un rôle majeur logistique vis-à-vis du développement de la grande région toulousaine et un rôle de leadership économique (et de vitrine) pour l'ensemble du territoire départemental et plus particulièrement le sud et l'agglomération de Montauban en représentant un potentiel de création d'emploi qui s'adressera en priorité au bassin d'emploi de Montauban et du sud du département ;
- Proximité de l'autoroute A62 (présence d'un échangeur) ;
- Présence de la RD 820, axe départemental majeur de la liaison Toulouse Montauban ;
- Localisation à l'interface des aires économiques de Toulouse et Montauban à travers la jonction de l'A62 et de l'A20 ;
- Situation foncière favorable (foncier mobilisable important) avec l'avantage d'avoir un linéaire foncier en vitrine de 6 km sur l'A62 ;
- La faisabilité de son embranchement ferré (connexion possible dans la partie Nord-Ouest avec la ligne Paris – Sète) permettant de répondre au besoin des entreprises de logistique ;

2.1.3. Programmation

L'aménagement de la ZAC est prévu à sa création en deux secteurs distincts :

- Première phase : industrie / logistique au Nord (entre la RD 820, la zone d'activité de Lauzard et la forêt d'Agre),
- Deuxième phase : tertiaire / Artisanat au Sud (de la zone d'activité de Lauzard jusqu'à la commune de Campsas).

La zone est ainsi découpée en 24 lots de différentes tailles complétés par une zone d'équipement collectifs de façon à être aménagée de manière progressive avec le secteur nord en première phase et le secteur sud par la suite.

Le programme prévisionnel d'aménagement comprend :

- Des secteurs d'activité dédiés (298 ha environ) à la logistique (189 ha), des lots à vocation multiple (43 ha) et des activités tertiaires et bureaux (66 ha),
- Une zone de services collectifs (environ 20 ha) pouvant accueillir un point d'information, des établissements de restauration, une crèche, un hôtel d'entreprises, des services et parkings,
- Les voiries et infrastructures nécessaires au projet,
- Des déplacements doux accompagnant la voirie,
- Des espaces verts, préservant les structures végétales existantes et les corridors écologiques,
- La déviation de la canalisation de gaz à l'intersection de la connexion ferrée,
- La réalisation d'une connexion à la voie ferrée,
- 2 stations d'épuration.

Le plan présenté sur la page suivante dresse le bilan des aménagements réalisés, en cours et en projet. Ce plan est complété par les cartes présentées en **annexe 1** décrivant l'état des lieux des aménagements en 2017 et une prospective 2021.

On distingue à ce jour deux zones principales d'ores et déjà aménagées au centre et au sud de la ZAC. Le Groupement des Mousquetaires a notamment réalisé le plus grand bâtiment logistique du département en 2011 par l'aménagement d'une plate-forme d'une superficie de 8.9 ha.

Figure 3 : plateforme du groupement des Mousquetaires – Mars 2015 (Source : SM GSL)

Figure 4 : état des lieux de l'aménagement de la ZAC en mars 2017 (CCGSTG)

2.1.4. Procédure

La ZAC Grand Sud Logistique, portée par le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique, a été créé le 15 janvier 2009 par arrêté préfectoral.

Le 9 décembre 2009, la DUP a été définie valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Les PLU classent les parcelles de la ZAC en zone AUE depuis cette mise en compatibilité.

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence des zones d'activités a été absorbée par la nouvelle intercommunalité Grand Sud Tarn-et-Garonne. La ZAC Grand Sud Logistique est donc désormais gérée par cette nouvelle intercommunalité, issue de la fusion de 5 EPCI.

La ZAC a évolué au fil des implantations de projets de société logistiques, notamment et des impacts sur les équipements publics. L'évolution de l'environnement, au cours de ces dernières années a également impacté la zone du projet.

La communauté de communes a donc décidé de mettre en œuvre une modification de la ZAC afin de mettre le projet en concordance avec ces évolutions, et également avec les nouvelles législations en vigueur, comme la compensation agricole par exemple.

Au regard du décret relatif à la compensation agricole et du zonage PLU de la ZAC (zone à urbaniser), l'analyse qui sera menée sur l'économie agricole tout au long de ce dossier concernera la période relative au délai de 3 ans avant la mise en œuvre de la modification de la ZAC soit à partir de 2015. L'année 2015 sera donc prise comme année de référence et les données seront complétées au besoin et en fonction des données disponibles avec les années plus récentes.

2.2. L'agriculture sur le périmètre de la ZAC

2.2.1. A la création de la ZAC

L'état des lieux réalisé à la création de la ZAC en 2009 fait état de 18 exploitants agricoles recensés sur le périmètre d'études (sources : déclarations PAC 2007). La localisation des parcelles est présentée dans les cartes ci-après.

Le projet impacte au démarrage 251.62 ha de surfaces agricoles (SAU PAC 2007), c'est-à-dire 28.22 % de la SAU totale des exploitants agricoles concernés par le projet (à savoir 892.49 ha). Parmi les exploitants concernés, 7 le sont à plus de 50 % de leur SAU.

La description des 18 exploitations concernées au démarrage du projet réalisée par la SAFER est jointe en **annexe 2** (tableau de synthèse).

En 2007, ce sont les grandes cultures qui occupent l'essentiel de la surface cultivée sur le site (céréales et oléo protéagineux notamment). On retrouve également plusieurs parcelles en vigne, du maraîchage et des vergers. Les activités d'élevage restent minoritaires sur le territoire.

De nombreuses friches sont présentes sur le territoire de la ZAC.

Figure 5 : carte de localisation des ilots agricoles déclarés au RPG 2007 (Source : CIAF)

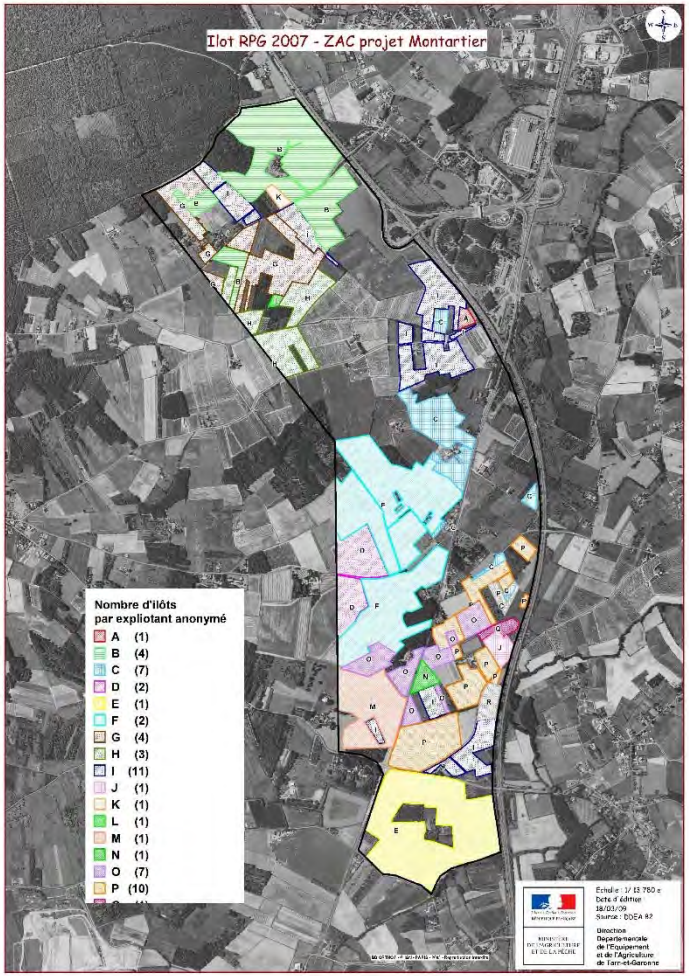

Figure 6 : carte des exploitants agricoles recensés au RPG 2007 (Source : CIAF)

2.2.2. Au moment de la modification

Les données issues du RPG 2015 (année de référence) font état de 205 ha 56 de SAU compris dans le périmètre de la ZAC. En 2016, la SAU concernée par la ZAC identifiée au RPG est de 201.55 ha.

Sur ces 205 ha, 12 exploitants ont été recensés en 2015 (3 ha exploités n'ont pu être identifiés au regard des informations disponibles). Une grande partie de ces exploitations sont présentes en 2015 sur la ZAC suite à la volonté de l'ancien syndicat mixte grand sud Logistique de maintenir l'activité agricole jusqu'au démarrage des travaux par la mise en place de conventions.

Les exploitations concernées par la ZAC sont en majorité orientées en productions de type grandes cultures (céréales, oléo protéagineux notamment), mais on retrouve également sur la ZAC du maraîchage et des parcelles viticoles. Aucun exploitant rencontré n'a fait part d'activités liées à de l'agro-tourisme.

Le tableau ci-dessous synthétise les informations recensées auprès des exploitants concernées par la ZAC. Parmi les 12 exploitations recensées sur la ZAC, 4 n'ont pu être enquêtées (un refus d'enquête, deux exploitants n'ayant pas répondu à nos sollicitations et une exploitation dont les coordonnées n'ont pu être trouvées). **Les données présentées ci-dessous sont déclaratives.** Un arrêt de l'exploitation n°7 est prévu en 2018 suite au départ à la retraite de l'exploitant (aucun repreneur n'étant identifié).

N° d'exploitation	SAU 2015 (ha)	Surface dans la ZAC		Production principale	Autres productions	Nombre d'UTH*
		En ha	% de SAU			
4	96	63,1	66%	Maraîchage	Viticulture, grandes cultures	10
1	150	45,4	30%	Grandes cultures	-	2
2	140	23,6	17%	Grandes cultures	-	1
3	60	13,7	23%	Grandes cultures	-	1
7	12,8	7,8	61%	Grandes cultures	Viticulture	1
5	39	5,8	15%	Grandes cultures	-	1
10	*30*	0,8	3%	Prairie	-	1
9	6,86	0,5	7%	Maraîchage	-	*3*
8	*nc*	1,3	*nc*	*nc*	*nc*	*nc*
6	*nc*	36,4	*nc*	*nc*	*nc*	*nc*
12	*nc*	1,6	*nc*	*nc*	*nc*	*nc*
11	*nc*	2,4	*nc*	*nc*	*nc*	*nc*
TOTAL		**202,42**		**le nombre d'UTH correspond à la totalité de l'exploitation et pas seulement aux parcelles comprises dans la ZAC*		
TOTAL (exploitants enquêtés)	**534,66**	**160,72**	**30%**			

Tableau 1 : les exploitations agricoles directement impactées par le projet

La SAU 2015 des exploitations concernées varie entre 7 et 150 ha (à noter que l'exploitation n°7 n'existera bientôt plus suite au départ à la retraite de l'exploitant). En fonction des cas de figure, la part de la SAU impactée par la ZAC est variable, allant de 3 % de la SAU à 66 %.

Une large majorité des parcelles exploitées en 2015 sont foncièrement maîtrisées par la Communauté de Communes (70 %). La SAFALT est propriétaire de 13 % de la SAU 2015 comprise dans la ZAC et 17 % n'ont pas encore été acquis dans le cadre du projet d'aménagement (données Novembre 2017). La répartition cartographique de l'état foncier du parcellaire en novembre 2017 est présenté en **annexe 3**.

L'occupation du sol issue du RPG 2015 est précisée sur le graphique ci-après. Il souligne l'importance des grandes cultures sur le territoire de la ZAC avec 53 % de la SAU cultivée en blé, maïs, Tournesol et autres céréales (sorgho, orge, triticale). Les parcelles en prairie représentent 12 % de la SAU et le maraîchage 8 % (15.6 ha).

Les surfaces en jachère sont importantes et représentent au total 46.2 ha (22 % de la SAU en 2015).

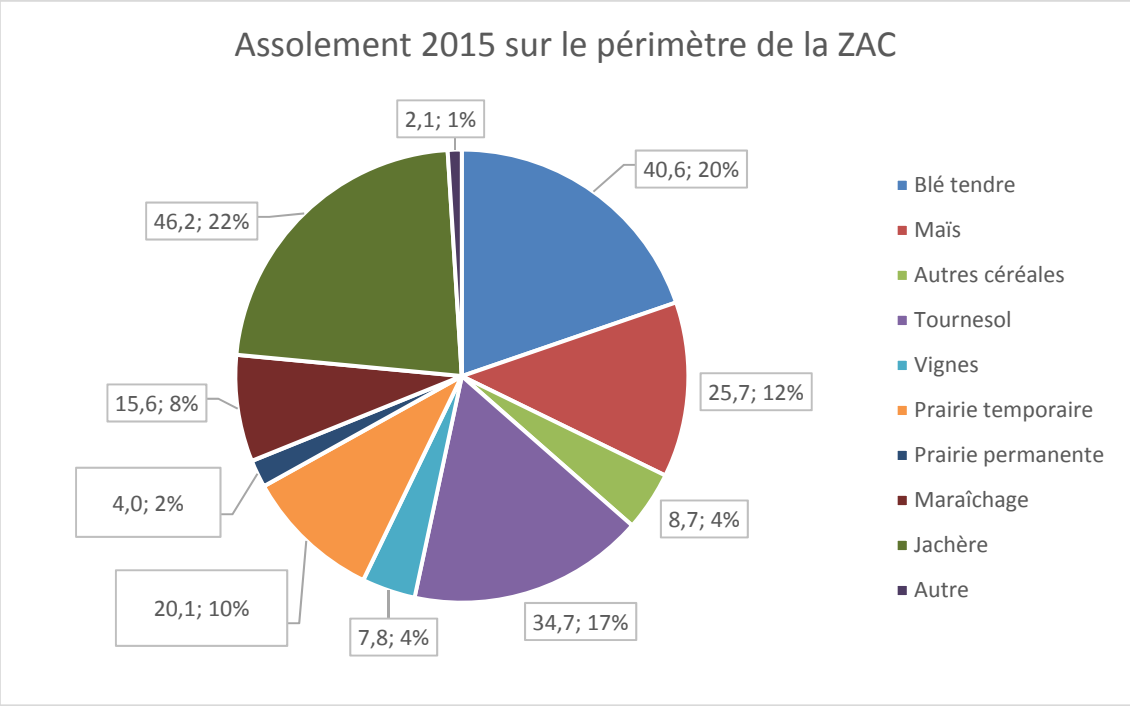

Figure 7 : assolement 2015 sur le périmètre de la ZAC (source : RPG 2015)

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'occupation du sol entre 2015 et 2016 sur la ZAC :

Evolution de la SAU par culture (RPG)	**2015**	**2016**
Blé tendre	40,55	74,21
Oléagineux	34,73	38,46
Jachère	46,23	29,88
Maïs	25,70	13,84
Maraîchage	15,65	14,14
Autres céréales	8,68	11,80
Prairie permanente	4,05	3,17
Prairie temporaire	20,05	8,12
Vignes	7,85	7,83
Autres	2,07	0,10
TOTAL	**205,56**	**201,55**

Tableau 2 : Occupation du sol sur la ZAC en 2015 et 2016

Les données ci-dessus montrent une continuité dans les types de cultures entre 2015 et 2016 avec cependant une part plus importante en 2016 des cultures de vente (blé notamment) parallèlement à une baisse des surfaces en jachère liée notamment à une remise en culture de certaines parcelles et une baisse des prairie temporaire.

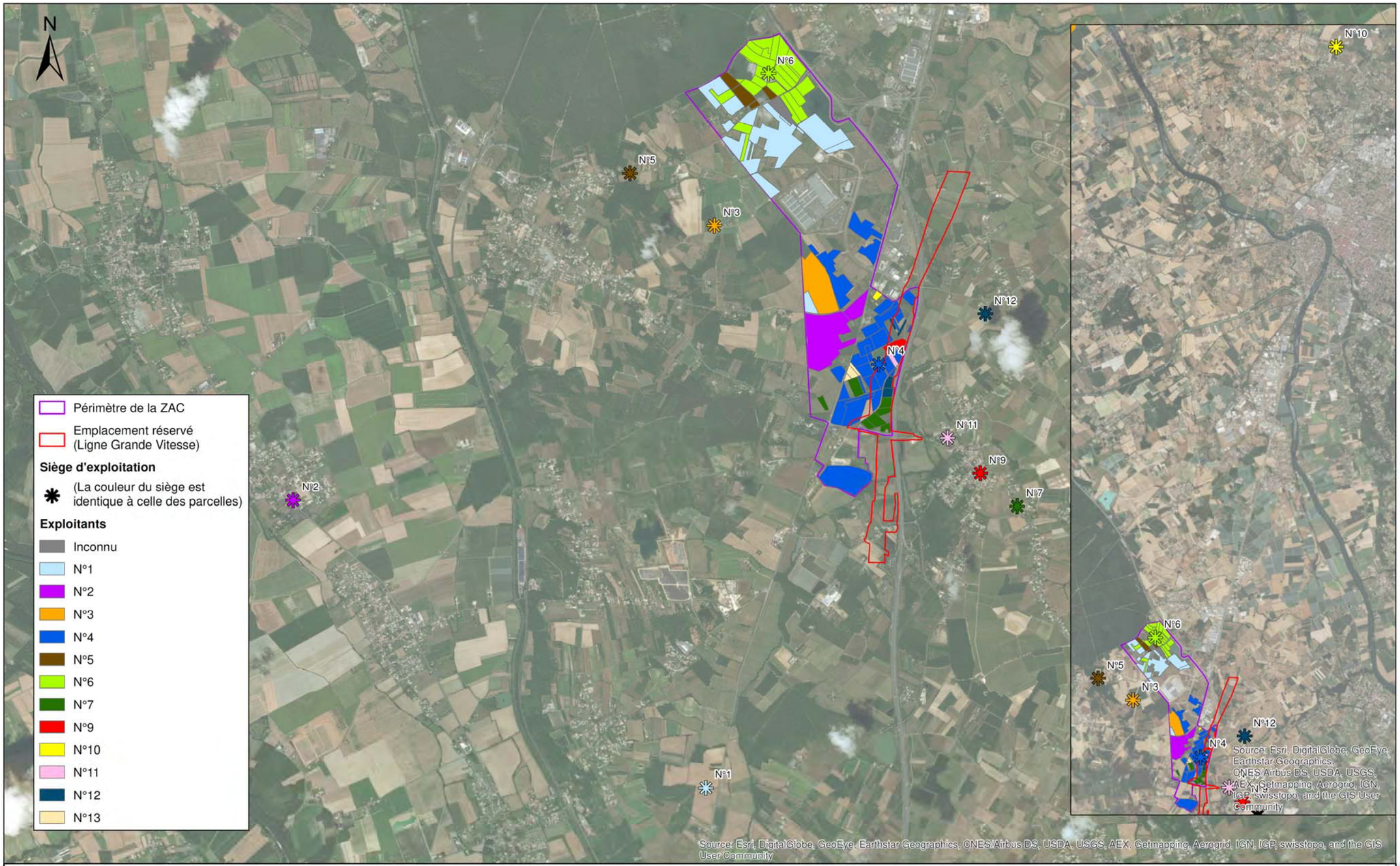

Communauté de communes GRAND SUD TARN-ET-GARONNE
120, avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre
www.grandsud82.fr

Etude de compensation agricole concernant la ZAC Grand Sud Logistique

Localisation des exploitants sur la ZAC

0 350 700m

sce	Dessin : WTR	Date : Février 2018	Echelle : 1/35 000	Indice : a	180010_ Localisation_exploitants.mxd

Communauté de communes GRAND SUD TARN-ET-GARONNE
120, avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre
www.grandsud82.fr

Etude de compensation agricole
concernant la ZAC Grand Sud Logistique

Occupation du sol en 2015

0 200 400m

sce	Dessin : WTR	Date : Février 2018	Echelle : 1/20 000	Indice : a	180010_ Occupation_Sol_2015.mxd

2.3. Délimitation du périmètre de l'étude

2.3.1. Méthodologie proposée

La première étape de l'étude consiste en la délimitation du périmètre perturbé, correspondant au territoire susceptible de subir un impact économique provoqué par l'aménagement de la zone d'activité. Ce dernier est défini en tenant compte :

- du parcellaire des exploitations impactées : prise en compte de la zone du projet et des travaux mais également des communes sur lesquelles se situent les parcellaires des exploitations impactées ;
- des opérateurs économiques intervenant pour l'approvisionnement des exploitations et la collecte et la transformation de leurs productions : prise en compte des communes comportant des éléments structurants, parfois excentrés, qui interagissent avec les exploitations pour une part significative de leur activité et permettent d'en assurer la fonctionnalité.

Afin de définir plus précisément ce périmètre nous avons réalisé plusieurs entretiens :

- Enquêtes auprès des agriculteurs directement impactés par le projet. Nous avons recueilli auprès d'eux les éléments relatifs à la localisation de leur siège d'exploitation, leur parcellaire, leur assolement, les opérateurs économiques avec lesquels ils étaient en lien, les conditions d'accès au site, les impacts directs sur leur exploitation.
- Enquêtes auprès des opérateurs économiques travaillant avec les agriculteurs directement impactés et reflétant par ailleurs la diversité des productions agricoles locales (janvier – Février 2018) ;

2.3.2. Echanges avec les acteurs agricoles

2.3.2.1.Les agriculteurs directement impactés

Des **entretiens individuels** ont été réalisés en janvier-février 2018 de visu ou par téléphone auprès des exploitants agricoles concernés par le périmètre de la ZAC ayant répondu favorablement à notre demande d'entretien. Ces entretiens ont été menés sur la base d'un questionnaire visant à décrire l'exploitation, identifier les partenaires économiques et échanger sur les impacts du projet. Les exploitations enquêtées sont présentées dans le tableau ci-après (**données déclaratives**).

Ces entretiens ont permis de mettre en évidence trois types de productions sur la ZAC : les grandes cultures, le maraîchage et la viticulture. Aucune activité d'élevage n'a été recensée sur la ZAC.

N° Exploitation	Main d'œuvre (UTH)		Historique - projets de l'exploitation	SAU et évolution	Productions
	Exploitants	Salariés			
1	2	0	Installation en 2011 en GAEC et acquisition d'une propriété voisine. Volonté d'agrandissement mais difficultés pour augmenter la surface. Projets : développement de la vente directe, irrigation (création de forages)	**100 ha en 2017** 150 ha en 2015	Grandes cultures stockées sur l'exploitation et commercialisées en vente directe ZAC : rotation blé / tournesol
2	1	0	Installation en 2015 (formation agricole et achat de 14 ha de SAU). Exploitant double actif depuis l'installation mais est en cours de transition vers un temps plein sur l'exploitation. Objectif : améliorer la valorisation des productions (diversification, transformation)	**140 ha en 2015 dont** 60 ha en conventionnel et 80 ha en bio (Hors ZAC)	Grandes cultures bio et conventionnel commercialisées via des coopératives ZAC : rotation blé / colza en conventionnel
5	1	0	**1962 :** reprise de l'exploitation familiale par le frère de l'exploitant. Production : Vignes, vaches laitières et céréales **1978 :** Vente d'une partie des vignes et transition vaches laitières à viande bovine viande **1997 :** installation de l'exploitant qui devient chef d'exploitation **2000 :** Vente des vaches **2006 :** arrachage des vignes	**2017** : 38 ha hors ZAC **2015** : 39ha dont 5,8 ha sur la ZAC	Rotation blé / tournesol commercialisés via des coopératives ZAC : jachère
3	1	0	**1998 :** installation sur une exploitation céréalière de 32 ha. Après des fluctuations sur la SAU ces dernières années, l'exploitant souhaiterai retrouver une SAU équivalente à 60 ha.	**Avant 2015 :** 60 ha Fluctuations des surfaces cultivées depuis 2016	Grandes cultures commercialisées via des coopératives et groupes privés ZAC : tournesol
4	3	7	Exploitation créer en 1989 (fusion de deux exploitations suite à une reprise familiale). Création d'une seconde exploitation en statut individuel en 2006. Les deux exploitations ont regroupé leurs sièges et travaillent sur le même parcellaire. Les exploitations sont orientées majoritairement en maraîchage (70 % du chiffre d'affaire) mais également en céréales et viticulture.	**SAU 2017** : 96 ha Siège d'exploitation situé sur la ZAC	Maraîchage, grandes cultures et viticulture. Conditionnement des productions (salades) pour les supermarchés. Contrat de volume de 6/7 ans sur les salades avec intermarché et Easydis. Maïs : engagement d'apport 5 ans (coopérative). Vigne (hors ZAC) : 12 ha en AOC fronton + 12 ha en IGP Comté tolosan (coopérative)
7	1	0	1978 : création de l'exploitation (reprise familiale) 2001 : installation de l'exploitante (nouvelle activité maraîchage). 2012 : Déménagement à Campsas suite à l'expropriation L'exploitante est prochainement à la retraite	**SAU de 12,8 ha** en 2015, plus d'activité sur la ZAC depuis 2016	Vignes, céréales, prairies et jachère, commercialisation en coopérative.
11	1	0	Reprise de l'exploitation familiale en 2011 mais exploitant salarié en dehors de l'exploitation à temps plein (Airbus). Plus d'activité de production sur l'exploitation en dehors des prairies.	30 ha de SAU	22 ha en prairies exploitées par un éleveur de Dieupentale. 1,5 ha de vignes restantes jusqu'en 2017 mais plus exploitées. 6,5 ha de prairies broyées.
10	0	3	2011 : installation En 2015 : 31 personnes à temps partiel et 2 animateurs à temps complet. Arrêt de l'exploitation des parcelles sur la ZAC pour rapatrier les activités plus proches du siège (Montauban)	**SAU : 6,86 ha**	Maraîchage Productions biologiques depuis 2011 (toutes les parcelles)

Tableau 3 : description des exploitations agricoles enquêtées (données déclaratives)

2.3.2.2.Les opérateurs économiques identifiés

Les partenaires économiques des agriculteurs identifiés suite aux entretiens individuels ont été directement contactés par téléphone afin de définir le rayonnement de leur activité sur le territoire.

Approvisionnement :

Les exploitants agricoles rencontrés ont identifié les principaux fournisseurs locaux en ce qui concerne les intrants (engrais, produits phytosanitaires) et les plants et semences. Généralement, les exploitants se fournissent auprès de plusieurs structures qui sont mises en concurrence pour obtenir les meilleurs prix.

NOM STRUCTURE	COMMUNE	TYPE	CULTURES
QUALISOL	Labastide Saint Pierre (82)	Coopérative	Grandes cultures
ARTERRIS / MAISAGRI	Verdun-sur-Garonne (82)	Coopérative	Grandes cultures
	Montauban (82)	Négoce	Vigne
VITIVISTA	Fronton (31)	Privé	Grandes cultures, vignes et maraîchage
EURALIS	Ondes (31)	Coopérative	Grandes cultures, vignes et maraîchage
MIDIPLANT	Saint-Jory (31)	Privé	Maraîchage

Tableau 4 : liste des organismes économiques fournisseurs des exploitations agricoles

Appui à la production :

Plusieurs partenaires économiques intervenants en appui à la production agricole locale ont été identifiés à savoir les CUMA et les établissements de travaux agricoles (ETA) tels que les prestataires de service. L'adhésion aux CUMA se fait souvent pour le gros matériel (vendangeuse) ou le matériel utilisé ponctuellement ou spécifique (épandeur, intercep). Certaines CUMA ont des chauffeurs qui conduisent le matériel (ex : CUMA de Grisolles avec un chauffeur saisonnier pour les vendanges). Les travaux réalisés en prestation restent ponctuels et concernent une minorité d'exploitations.

NOM STRUCTURE	COMMUNE	TYPE	CULTURES
FALBA Gilbert	**Montbartier (82)**	ETA	Grandes cultures
CUMA DE POUNTARRAS	**Savenès (82)**	CUMA	Grandes cultures
CUMA DE LABASTIDE	**Labastide-Saint-Pierre (82)**	CUMA	Vigne
CUMA DE GRISOLLES	**Grisolles (82)**	CUMA	Vigne
ARTERRIS / MAISAGRI	**Montauban (82)**	Négoce (prestation)	Vigne

Tableau 5 : liste des organismes économiques intervenant en appui à la production agricole

Collecte – commercialisation :

La commercialisation des productions se fait rarement en vente directe, une seule exploitation commercialise directement ses productions en maraîchage.
En ce qui concerne les grandes cultures, plusieurs coopératives et négoces privés interviennent localement sur la collecte et/ou la commercialisation des productions. Pour la vigne, la cave coopérative de Fronton représente un acteur local important. Enfin, un des exploitants en maraîchage commercialise ses productions directement à des centrales d'achats de la grande distribution.

NOM STRUCTURE	COMMUNE	TYPE	CULTURES
QUALISOL	Labastide Saint Pierre (82)	Coopérative	Grandes cultures
	Montech (82)		
ARTERRIS / MAISAGRI	Verdun-sur-Garonne (82)	Coopérative	Grandes cultures
	Mas Grenier (82)		
	Montech (82)		
VINOVALIE	Fronton (31)	Coopérative	Vigne
VITIVISTA	Albias (82)	Privé	Grandes cultures
AGRIBIO UNION	Salvagnac (81)	Coopérative	Grandes cultures
GRAINS D'OC	Monferran Saves (32)	Négoce	Grandes cultures
EURALIS	Dieupentale (82)	Coopérative	Grandes cultures
EASYDIS	Castelnau d'Estrétefonds (82)	Privé	Maraîchage
ITM Logistique alimentaire	Montbartier (82)	Privé	Maraîchage
Exploitation M. GRANGE Patrice	Dieupentale (82)	Exploitation agricole	Prairie

Tableau 6 : liste des organismes économiques intervenant pour la collecte ou la commercialisation des productions

Transformation :

Les acteurs de 1ère transformation concernent localement les productions viticoles (cave coopérative de Fronton – Vinovalie) et maraîchère en ce qui concerne le conditionnement (Hugonnet SAS – Entreprise privée spécialisée dans l'emballage des fruits et légumes située à Moissac).

2.3.3. Justification du périmètre d'étude

Le territoire d'étude présenté sur la carte ci-après a été défini en tenant compte de l'impact du projet

- sur la production primaire : les communes regroupant le parcellaire des agriculteurs directement concernés et leurs sièges ;
- sur les structures amont, la première transformation et la commercialisation de la production : localisation des sites de proximité (silos, magasins, siège etc.) et aires d'influence des opérateurs économiques identifiés.

Les informations utilisées pour la définition du périmètre sont rapportées à **l'échelle communale** afin de conserver une échelle d'analyse cohérente avec les données disponibles et leur précision.

Le croisement de ces informations permet de mettre en évidence un territoire assez étendu sur lequel des choix ont été réalisés afin de réduire le périmètre à un territoire cohérent (en termes de taille et de fonctionnement) possédant une logique administrative et sur lequel on identifie des interactions économiques agricoles.

Les orientations retenues pour la définition du périmètre de l'étude sont décrites ci-dessous :

- Le périmètre prend en compte les acteurs économiques présents localement et interagissant pour une partie significative avec les exploitations impactées par le projet. Sont ainsi exclus du périmètre d'analyse les structures trop éloignées et leur aire d'influence tels que :
    - le négoce Grain d'Oc basé dans le Gers,

- la coopérative Agribio Union située dans le Tarn (ce qui se justifie également par le fait que l'exploitant concerné n'a aucune production biologique sur le périmètre de la ZAC)
- le pépiniériste Midiplant situé en Haute Garonne.

- Les communes situées sur les départements limitrophes (Tarn, Haute-Garonne et Gers) ont également été exclues du périmètre du fait de leur éloignement mais également dans le but de définir un périmètre cohérent du point de vue des productions et filières agricoles recensées. La commune de Fronton a cependant été maintenue dans le périmètre du fait de son importance pour la filière viti-vinicole et de sa proximité avec la zone d'étude. Ont donc été exclus du périmètre les structures suivantes :
  - le silo de Vitivista situé à Albias (l'antenne de Fronton étant tout de même comprise dans le périmètre),
  - le site Euralis d'Ondes (la structure restant identifiée via le site de Dieupentale),

  La société Easydis est actuellement localisée hors périmètre mais sera tout de même comprise dans l'étude de l'état initial étant donné le déménagement prochain prévu sur la ZAC Grand Sud Logistique.

- L'analyse à l'échelle des périmètres de SCOT a été envisagée mais abandonnée du fait que tout le territoire n'est pas couvert par un SCOT et que l'échelle ne permet pas d'avoir une cohérence du point de vue agricole (types de productions, filières).

- L'analyse à l'échelle de la Petite Région Agricole (PRA) a été également envisagée et n'a pas été retenue car les communes situées sur l'aire totale d'influence identifiée se retrouvaient sur plusieurs PRA donnant ainsi un territoire très vaste et également très diversifié en termes de productions.

- L'aire d'influence ainsi identifiée a été ensuite rapportée à l'échelle des EPCI afin d'avoir à la fois une cohérence administrative et de territoire nécessaire dans le cadre de la présente analyse mais également pour la mise en place d'éventuelles mesures de compensation collective. **Le périmètre a ainsi été réduit aux territoires de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne auxquelles s'ajoute la commune de Fronton.**

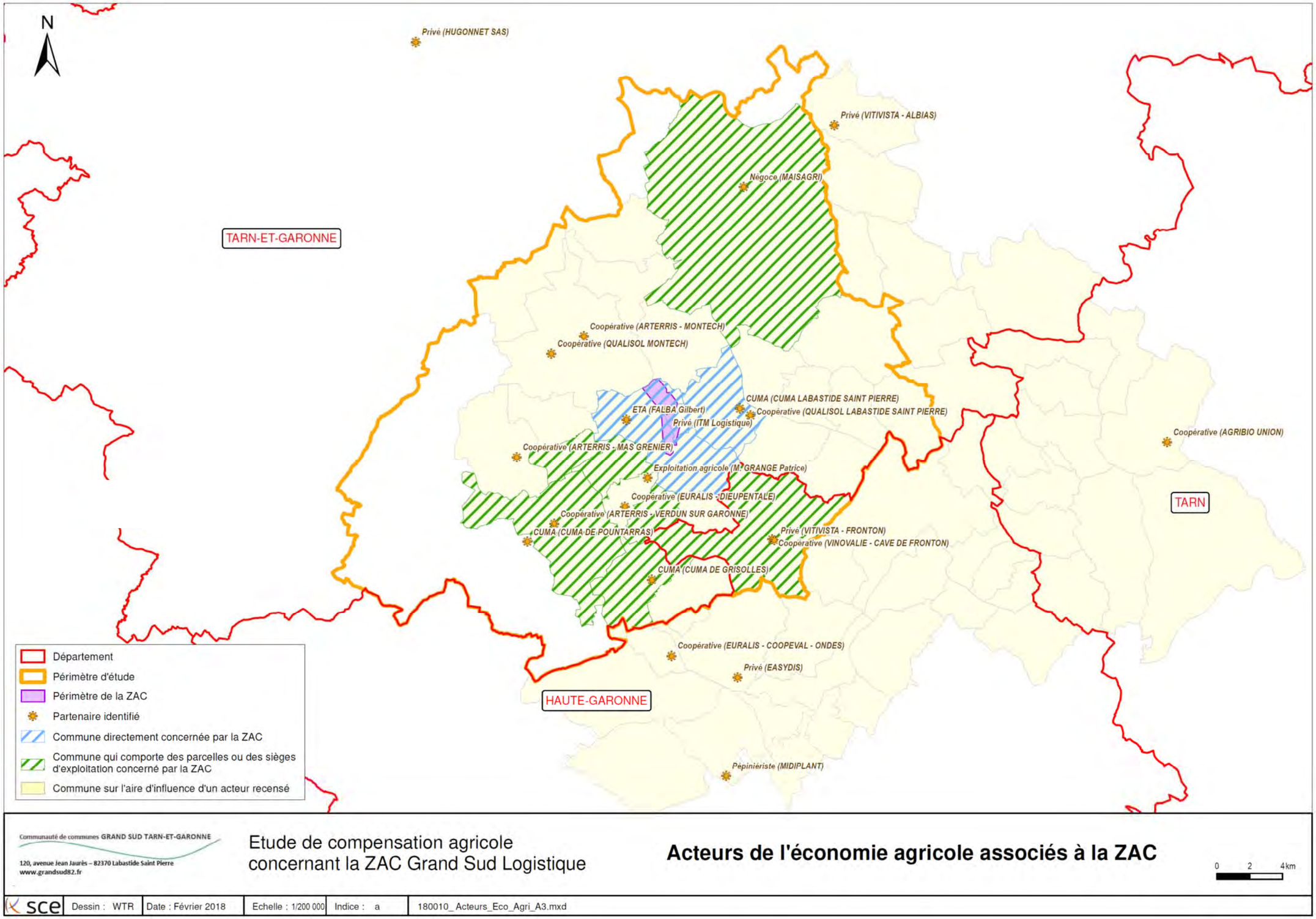
N
Privé (HUGONNET SAS)
Privé (VITIVISTA - ALBIAS)
Négoce (MAISAGRI)
TARN-ET-GARONNE
Coopérative (ARTERRIS - MONTECH)
Coopérative (QUALISOL MONTECH)
CUMA (CUMA LABASTIDE SAINT PIERRE)
ETA (FALBA Gilbert)
Coopérative (QUALISOL LABASTIDE SAINT PIERRE)
Privé (ITM Logistique)
Coopérative (AGRIBIO UNION)
Coopérative (ARTERRIS - MAS GRENIER)
Exploitation agricole (M. GRANGE Patrice)
Coopérative (EURALIS - DIEUPENTALE)
TARN
Coopérative (ARTERRIS - VERDUN SUR GARONNE)
CUMA (CUMA DE POUNTARRAS)
Privé (VITIVISTA - FRONTON)
Coopérative (VINOVALIE - CAVE DE FRONTON)
CUMA (CUMA DE GRISOLLES)
Coopérative (EURALIS - COOPEVAL - ONDES)
Privé (EASYDIS)
HAUTE-GARONNE
Pépiniériste (MIDIPLANT)
Département
Périmètre d'étude
Périmètre de la ZAC
Partenaire identifié
Commune directement concernée par la ZAC
Commune qui comporte des parcelles ou des sièges d'exploitation concerné par la ZAC
Commune sur l'aire d'influence d'un acteur recensé
Communauté de communes GRAND SUD TARN-ET-GARONNE
120, avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre
www.grandsud82.fr
Etude de compensation agricole concernant la ZAC Grand Sud Logistique
Acteurs de l'économie agricole associés à la ZAC
0 2 4 km
sce
Dessin : WTR
Date : Février 2018
Echelle : 1/200 000
Indice : a
180010_ Acteurs_Eco_Agri_A3.mxd

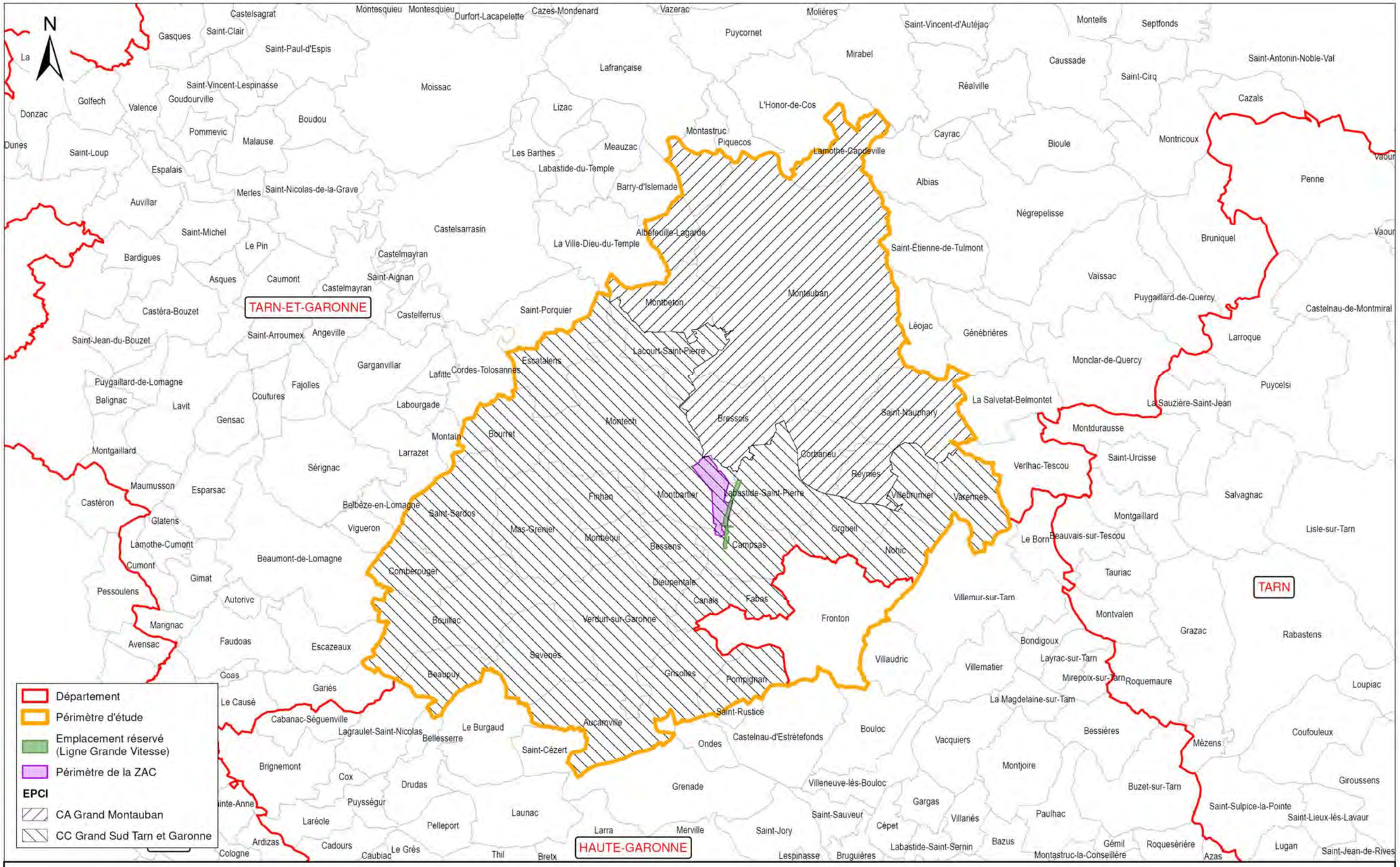

Communauté de communes GRAND SUD TARN-ET-GARONNE
120, avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre
www.grandsud82.fr

Etude de compensation agricole concernant la ZAC Grand Sud Logistique

Définition du périmètre d'étude

0 2 4km

sce	Dessin : WTR	Date : Février 2018	Echelle : 1/200 000	Indice : a	180010_ Perimetre_Etude_A3.mxd

3. Etat initial de l'économie agricole du territoire concerné

3.1. La production agricole primaire

3.1.1. Caractérisation générale de la production agricole primaire du périmètre

L'analyse et la caractérisation de la production agricole primaire est réalisée notamment à partir des données communales issues du recensement général agricole. Cette donnée permet également de mesurer l'évolution des différents indicateurs entre 2000 et 2010.

Les données du recensement général agricole (RGA) se rapportent aux exploitations ayant leur siège sur la zone considérée. Ainsi, les données relatives à une commune correspondent aux données associées aux exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune (ne prenant pas en compte les exploitants d'autres communes ayant des parcelles sur la commune).

Pour pouvoir analyser ces données dans leur contexte, les indicateurs analysés ci-après calculés à l'échelle du département, de la région (ancienne définition) et du territoire national sont présentés en **annexe 4** pour comparaison.

3.1.1.1. Les exploitations agricoles et la main d'œuvre

Evolution des exploitations sur le territoire (RGA)	2000	2010	Evolution
Nombre d'exploitations agricoles	1554	1076	-31%
Moyenne par commune	42	29	
Nombre d'unités de travail annuel (UTA)	2902	2032	-30%
Moyenne par commune	78	55	
Nombre d'UTA par exploitation	2	2	Stable

Tableau 7 : Evolution des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 sur le territoire d'étude

D'après les données du RGA, le périmètre d'étude (37 communes) comptait en 2010 **1076 exploitations agricoles**. Le nombre moyen d'exploitations agricoles par communes souligne l'importance de l'activité sur le territoire. En effet, on compte en 2010 en moyenne 29 exploitations agricoles par commune sur le territoire d'études contre 27 à l'échelle du département, 16 à l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées et 14 à l'échelle nationale.

Parmi ces exploitations, 68 % sont en statut individuel en 2010 (contre 75 % en 2000) qui constitue le statut juridique le plus communément rencontré, la part d'exploitations sous forme sociétaire étant encore minoritaire.

Une diminution de 31 % du nombre d'exploitations est observée entre 2000 et 2010, soit près de 500 exploitations en moins en dix ans sur le territoire. Cette diminution est supérieure à la baisse observée à l'échelle du département (-27 %) et de l'ancienne région (-21 %) ce qui met en évidence en enjeu local fort sur la préservation des exploitations agricoles.

Le recensement agricole 2000 faisait état d'environ 30 % des exploitations de l'époque concernées par la question de la succession (exploitants de plus de 50 ans) n'ayant pas identifié de successeur ce qui explique en partie cette baisse du nombre d'exploitations. Cette tendance risque de se poursuivre puisqu'en 2010, la part des exploitations concernées par la succession et sans successeurs identifiés augmente (482 exploitations, soit 45 % du nombre total).

La figure ci-après présente la pyramide des âges sur le territoire d'étude et son évolution entre 2000 et 2010 (données issues du RGA).

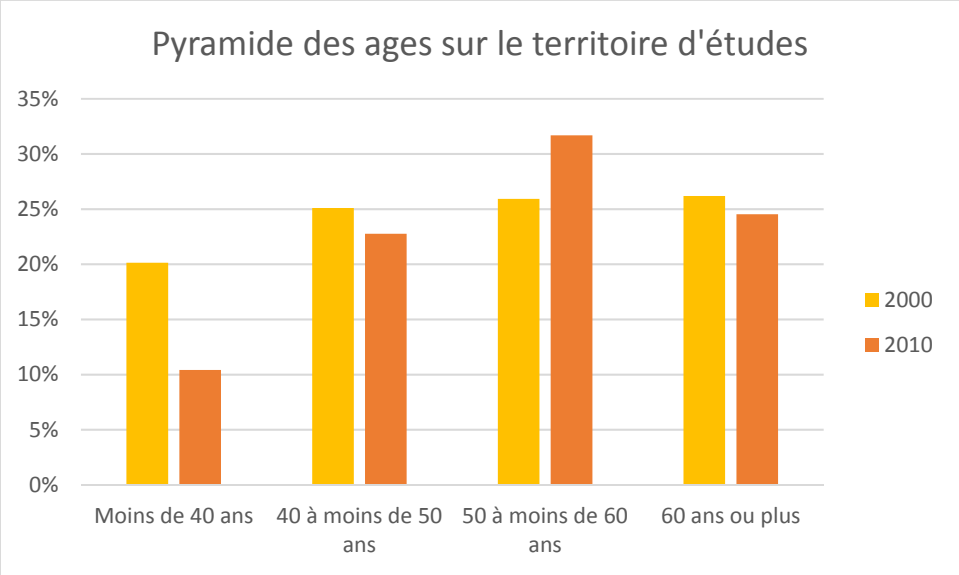

Figure 8 : âge des exploitants sur la zone d'étude et évolution 2000 – 2010 (source RGA)

L'analyse de la répartition du nombre d'exploitations en fonction des classes d'âge des exploitants illustre un vieillissement de la population agricole locale qui s'accentue entre 2000 et 2010. En 2010, seulement 10 % des exploitants agricoles du territoires ont moins de 40 ans.

La main d'œuvre au sein des exploitations agricoles (chefs d'exploitation compris) représente en 2010 au total 2032 Unités de Temps de Travail annuel (UTA) à savoir environ 2 UTA par exploitation en moyenne. Ce nombre a logiquement diminué entre 2000 et 2010 parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations agricoles (-30 % d'UTA entre 2000 et 2010). Cette tendance s'observe sur les territoires voisins et à l'échelle nationale mais à un niveau moins élevé (-24 % à l'échelle départementale et de l'ancienne région et -22 % à l'échelle nationale).

Synthèse : un territoire fortement marqué par la présence d'exploitations agricole avec une moyenne de 29 exploitations agricoles par commune mais qui connait depuis 2000 une diminution assez importante du nombre d'exploitations et de la main d'œuvre associée en partie liée à un vieillissement de la population agricole.

3.1.1.2.Les surfaces agricoles et leur évolution

Evolution de la SAU

Evolution des surfaces agricoles (RGA)	2000	2010	Evolution
SAU (ha)	44290	39303	-11%
Moyenne par commune (ha)	1197	1062	
Moyenne par exploitation (ha)	29	37	28%

Tableau 8 : Evolution de la surface agricole agricoles entre 2000 et 2010 sur le territoire d'étude

Le territoire compte 39303 ha de SAU en 2010 (RGA) contre 44290 ha en 2000 soit une diminution d'environ 4987 ha en 10 ans (-11 % de SAU). Ces résultats mettent en évidence un enjeu local important de préservation des surfaces agricoles au regard de la forte diminution de la SAU sur le territoire en comparaison avec les chiffres observés sur le département (-6 % de SAU) et la région ancienne définition ou le territoire national (-3 % de SAU entre 2000 et 2010).

Les données issues du registre parcellaire graphique 2010 et 2015 font état d'une diminution de SAU d'ordre similaire à savoir – 9 % de SAU en 5 ans à l'échelle du territoire d'étude (- 4169 ha). La comparaison de ce chiffre avec les données du RGA reste difficile du fait que la méthode de

recensement des surfaces est différente (le RPG regroupe l'ensemble des déclarations de surfaces de cultures faites par les agriculteurs dans leur déclaration PAC sur le territoire, sans tenir compte des limites administratives). En effet, en 2010, le RPG identifie 44 620 ha contre 39 303 au RGA ce qui met bien en évidence l'impact des modes de calcul sur la surface identifiée.

Diminution des surfaces agricoles et développement urbain

La diminution des terres cultivées sur le territoire peut s'expliquer par plusieurs effets conjoints (déprise agricole, urbanisation, spéculation foncière). La part des surfaces urbanisées n'a pu être mesurée au regard des données disponibles.

Conscientes de la forte diminution des surfaces agricoles, les collectivités locales ont intégré à la révision de leurs documents d'urbanismes l'économie des consommations de terres agricoles. Par exemple, le PLUi à 12 communes en cours d'élaboration prévoit via son PADD l'économie de 11 ha de surfaces agricoles pour l'habitat et 44 ha pour les zones d'activités afin de modérer l'érosion de la SAU et de limiter l'étalement urbain.

Les grands axes de ce PLUi concernant l'agriculture sont :
- d'assurer le maintien et le développement des activités agricoles
- d'encourager la mutation de l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, la modernisation des exploitations et l'évolution des productions
- d'accompagner le développement d'une agriculture de proximité au bénéfice du territoire et de ses habitants

Le PLUi avec les 26 communes restantes de la CCGSTG aura également des objectifs de lutte contre l'étalement urbain et la protection de l'agriculture (prévu au second semestre 2018).

L'analyse de l'évolution de la surface moyenne du territoire au regard du nombre d'exploitations agricoles donne une SAU moyenne par exploitation de 35 ha en 2010 contre 28 en 2000. On observe donc localement une tendance à l'agrandissement des exploitations agricoles (+27 %).

Evolution de l'occupation du sol

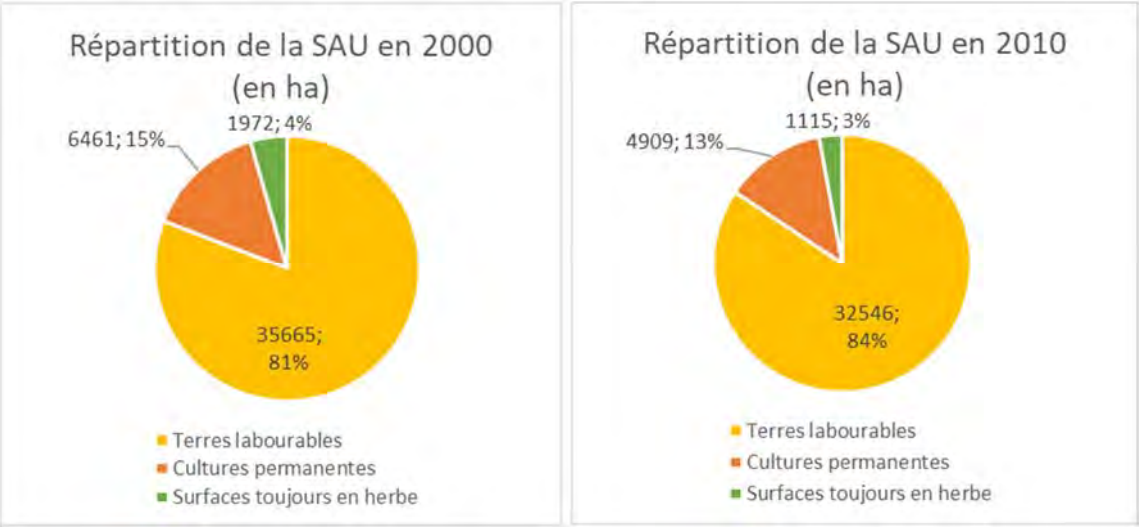

Figure 9 : Répartition de la SAU par type de culture et évolution 2000 – 2010 (RGA)

Les graphiques ci-dessus décrivent un territoire majoritairement cultivé en cultures de plein champ en termes de surfaces. La part des surfaces en cultures permanentes est relativement importante puisqu'elle est de 13 % en 2010 (4909 ha). Les surfaces toujours en herbe sont par contre très limités (3 % de la SAU en 2010) ce qui met en évidence la part réduite des activités d'élevage au regard de la SAU.

L'analyse de l'évolution entre 2000 et 2010 montre une diminution des surfaces en cultures pérennes et une augmentation de la part de la SAU en cultures labourables (la surface labourable diminuant également. Aussi, si les différents types de cultures sont tous concernés par la perte généralisée de SAU, les cultures permanentes (vignes, vergers notamment) et les prairies sont les plus touchées par ce phénomène qui souligne une évolution des types de productions.

Evolution des surfaces irriguées

Parmi les surfaces recensées au RGA sur le territoire et identifiée précédemment, on compte 25.5 % de la SAU irriguée. Cette part est relativement importante en comparaison avec la valeur nationale (5.9 %) mais est localement en forte diminution entre 2000 et 2010 avec 42 % des surfaces irriguées en moins sur le territoire d'étude. Les deux cartes ci-après permettent d'évaluer les tendances relatives à l'irrigation sur le territoire.

part de le superficie irriguée dans la superficie agricole utilisée (SAU) en 2010 - *source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles*

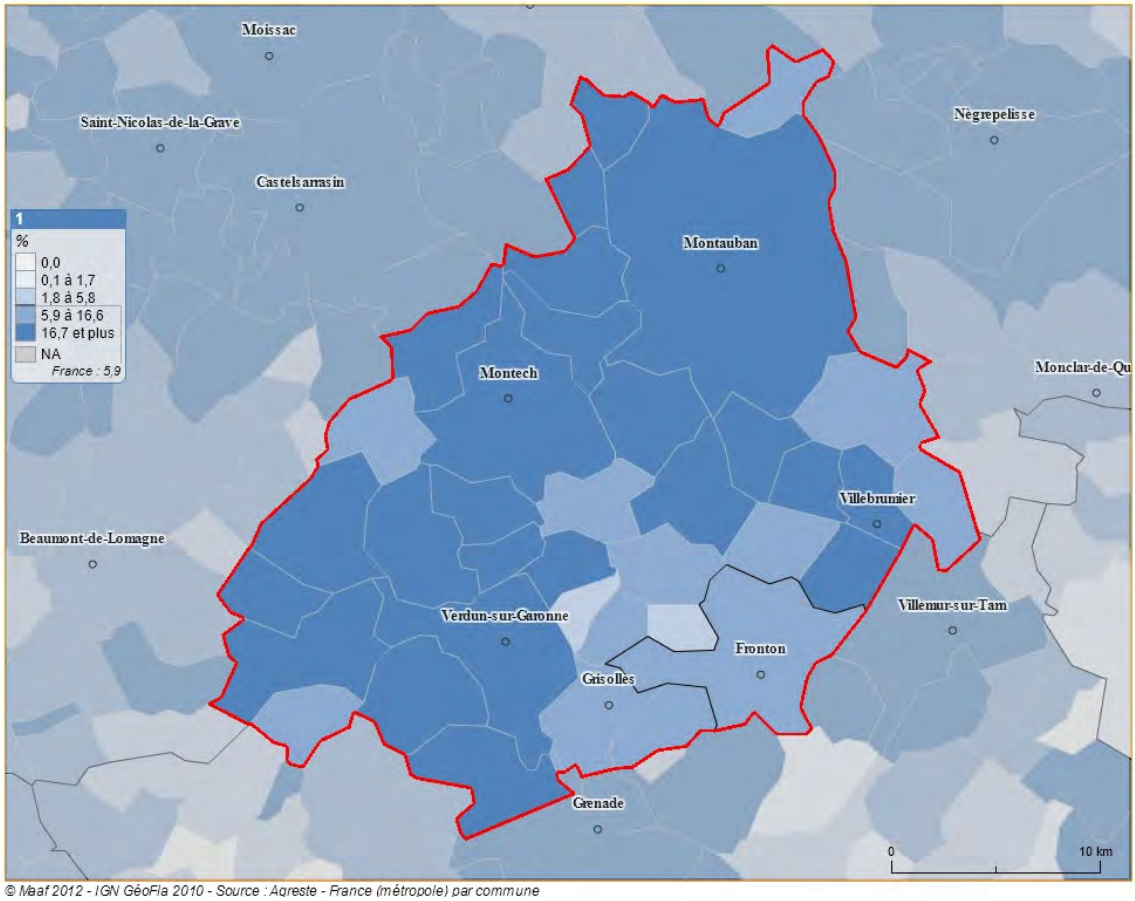

© Maaf 2012 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

Figure 10 : Part de la SAU irriguée (source Agreste)

La carte ci-dessus met en évidence une part plus importante de l'irrigation au nord et à l'Ouest du territoire avec une proportion de la SAU irriguée moins importante au sud-est de la zone d'étude.

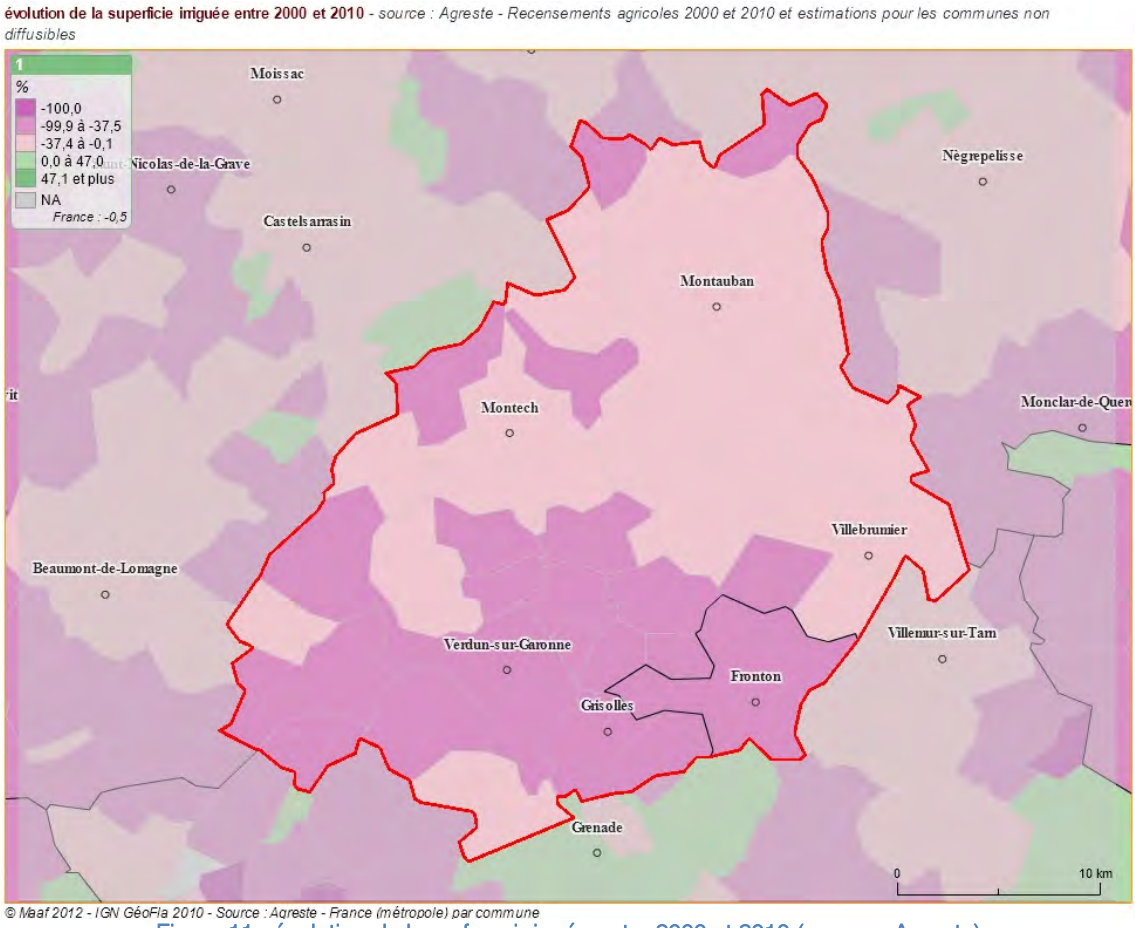

Figure 11 : évolution de la surface irriguée entre 2000 et 2010 (source : Agreste)

Sur l'ensemble du territoire, la surface irriguée diminue entre 2000 et 2010 dans une proportion plus forte sur la moitié sud du territoire d'étude.

Synthèse : la SAU du territoire diminue fortement entre 2000 et 2010 parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations. En parallèle, on peut observer une tendance générale à l'agrandissement des exploitations et une évolution vers des systèmes plutôt orientés vers les cultures de plein champ au détriment des cultures permanentes et de l'élevage (très minoritaire sur le territoire). L'irrigation concerne environ un quart de la surface agricole utile sur le territoire et est en forte régression depuis 2000.

3.1.1.3.Les productions agricoles

L'analyse de l'orientation technico économique des exploitations (OTEX) issue du RGA a été réalisée entre 2000 et 2010 et est présentée ci-dessous. L'analyse des résultats du recensement général agricole doit prendre en compte le fait que beaucoup de données sont soumises au secret statistique pour cet indicateur et que les résultats présentés ci-après, s'ils permettent de souligner des tendances peuvent être biaisés notamment pour les productions les moins représentées et donc soumises au secret statistique. La marge d'erreur correspondante varie entre 10 et 14 % de données non prises en compte.

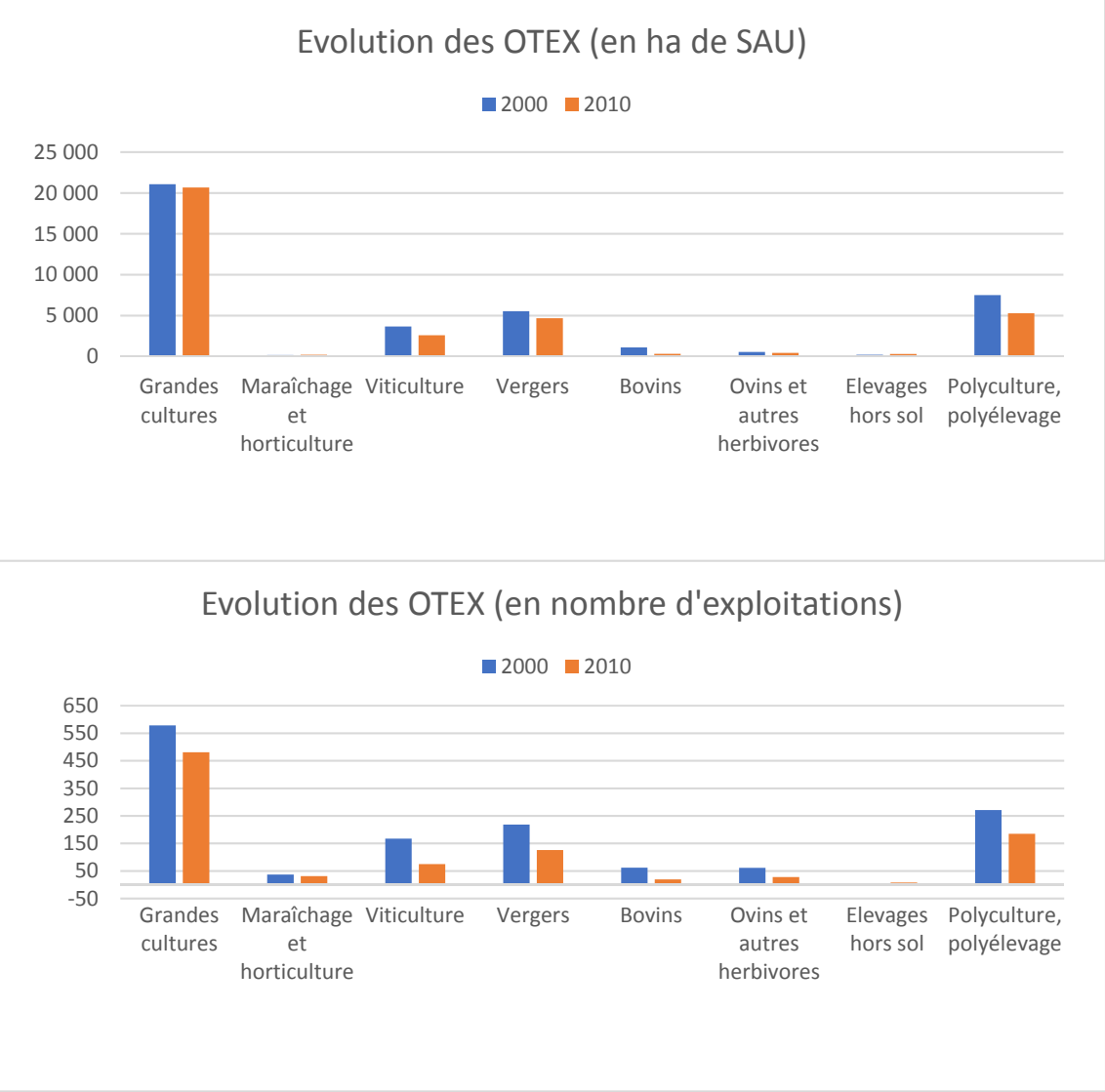

Figure 12 : évolution des OTEX sur le territoire entre 2000 et 2010 (RGA)

L'analyse de l'état initial sur le territoire visant à pouvoir évaluer l'impact de l'aménagement de la ZAC sur l'économie agricole, nous recentrerons notre analyse sur les productions représentées au sein des exploitations directement concernées par la ZAC à savoir **les grandes cultures**, **la viticulture** et le **maraîchage**.

- Comme mis en évidence précédemment, les grandes cultures représentent l'orientation technico-économique majoritaire sur le territoire tant au niveau de la surface concernée que du nombre d'exploitations. Si les surfaces correspondantes semblent peu évoluer, le nombre d'exploitations concernées diminue de 17 % entre 2000 et 2010 (soulignant ainsi une tendance à l'agrandissement de ce type d'exploitations).
- Le maraîchage semble connaitre une diminution du nombre d'exploitation (-16 %) mais une forte augmentation des surfaces concernées (+27 %). Comme expliqué précédemment, cette catégorie est particulièrement soumise au secret statistique avec une vingtaine de communes sur lesquelles du maraîchage est recensé mais non pris en compte dans les moyennes.
- La viticulture régresse à la fois en termes de surfaces et de nombre d'exploitations (respectivement -29 % et -55 %). Comme pour le maraîchage, ces tendances sont fortement impactées par le secret statistique.

- Les autres OTEX recensées sur le territoire sont toutes en régression à l'exception des élevages hors sol. Les orientations spécialisées dans la production de fruits et polyculture / polyélevage sont les deux autres grands types de productions fréquemment recensés sur le territoire.

Les résultats mesurés à l'échelle départementale (et ainsi affranchis de l'imprécision liée au secret statistique) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Evolution des OTEX Tarn-et-Garonne	Nombre d'exploitations			SAU (en ha)		
	2 000	2 010	Evolution (%)	2 000	2 010	Evolution (%)
Grandes cultures	2 403	2 138	-11%	86 834	93 776	8%
Maraîchage	172	153	-11%	1 159	1 635	41%
Viticulture	324	127	-61%	3 617	2 606	-28%

Tableau 9 : Evolution des OTEX entre 2000 et 2010 sur le département (RGA)

Ils confirment les tendances observées à l'échelle du territoire :

- **Grandes cultures** : diminution du nombre d'exploitations et augmentation de la SAU
- **Maraîchage** : diminution du nombre d'exploitations et forte augmentation de la SAU associée aux exploitations spécialisées en maraîchage
- **Viticulture** : forte diminution du nombre d'exploitations orientées « viticulture » et diminution des surfaces correspondantes.

L'analyse des données issues du RPG entre 2010 et 2015 est présentée dans le tableau ci-dessous. Les surfaces indiquées correspondent aux surfaces des ilots et sont rattachées à la culture majoritaire de l'ilot.

Evolution des principales cultures 2010 - 2015	2010		2015	
	SAU (ha)	% SAU totale	SAU (ha)	% SAU totale
Blé tendre	8488	21%	8517	19%
Tournesol	6310	16%	5161	12%
Maïs	6945	17%	5082	11%
Vergers	2342	6%	2627	6%
Jachère	3841	9%	4054	9%
Vignes	2636	7%	1722	4%
Colza	1163	3%	1683	4%
Orge	831	2%	1704	4%
Prairies	3629	9%	3595	8%

Tableau 10 : évolution des surfaces des principales cultures sur le périmètre entre 2010 et 2015 (RPG)

L'évolution de l'occupation du sol au RPG entre 2010 et 2015 permet de souligner l'importance des cultures telles que le blé tendre, le tournesol et le maïs ainsi que les vergers sur le territoire d'études. La part des différentes cultures a été mesurée au regard de la SAU totale afin de s'affranchir des variations liées à la baisse des surfaces agricoles. On peut ainsi observer que seul le colza, l'orge et les vergers sont en augmentation en 2015 par rapport à 2010. Les baisses les plus significatives sont observées sur le maïs et la vigne.

Les rencontres avec les experts et agriculteurs locaux soulignent un potentiel agronomique des sols autour de la ZAC très limité expliquant en partie la présence historique de friches sur le secteur et une valeur vénale des terrains limitée.

- **PBS (Production Brute Standard) :** la PBS décrit un potentiel de production des exploitations agricoles. Ces coefficients doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou tête d'animaux. La PBS ne comprend pas les aides PAC.

Les données des PBS issus du RGA pour chaque commune du périmètre d'étude sont présentées en annexe. La PBS moyenne sur le territoire d'études est de 69 k€ / ha et défini un potentiel de production moyen des exploitations sur le territoire. En comparaison, elle est de 68 k€ / exploitation à l'échelle du département et de 60 k€ / exploitation à l'échelle de l'ancienne Région. La PBS indique donc un potentiel de production localement plutôt élevé mais qui reste modeste à l'échelle nationale (les PBS régionaux moyens allant jusqu'à plus de 160 k€ par exploitation en Bretagne et en Champagne).

3.1.2. Synthèse

	2000	2010	Evolution (%)
Nombre d'exploitations	2 122	1 493	-30 %
Nombre d'Unités de Travail Annuel (UTA)	3 689	2 587	-30 %
Surface Agricole Utilisée (SAU en hectares)	44 290	39 303	-11 %
Nombre d'Unités Gros Bétail (UGB) tous aliments	16 051	12 002	-25 %
Production Brute Standard (PBS en Milliers d'Euros)	96 511	81 425	-16 %

Tableau 11 : Données générales agricoles sur le périmètre d'étude – Source : Recensements agricoles 2000 et 2010

3.1.3. Les activités économiques support à la production agricole primaire

3.1.3.1.L'approvisionnement

Plusieurs entreprises ont été recensées comme étant les principaux fournisseurs des exploitations agricole sur le territoire d'étude. Les besoins sont généralement liés à :

- l'achat de plants et semences (grandes cultures et maraîchage)
- l'achat d'intrants (engrais, produits phytosanitaires
- l'achat de petit matériel consommable (exemple : matériel de palissage en vignes).

En ce qui concerne la vente de gros matériel agricole, plusieurs sociétés présentes sur le secteur ont été identifiées et contactées. Ces sociétés travaillent sur des périmètres élargis avec un nombre de clients important et ne voient ainsi aucun impact sur leur activité. Les fournisseurs de matériel n'ont donc pas été identifiés ci-après.

Nom de l'entreprise	**Secteur**	**Nombre de salariés** (site)
QUALISOL (Labastide-Saint-Pierre)	Coopérative spécialisée dans l'approvisionnement toutes cultures et la collecte de grandes cultures	4 permanents et 4 à 8 saisonnier de juin à décembre
VITIVISTA (Fronton)	Groupe privé spécialisé dans le conseil et l'approvisionnement toutes cultures	1 (site de Fronton) Une vingtaine (site d'Albias)
ARTERRIS (coopérative) (Verdun-sur-Garonne, Montech) **MAISAGRI** (négoce) (Montauban)	Coopérative / négoce intervenant pour l'approvisionnement (vigne et grandes cultures et la collecte (grandes cultures).	4 temps pleins Arterris et 5 saisonniers 3 temps pleins (Maïsagri)
EURALIS	Coopérative : approvisionnement en intrants, semences et plants en grandes cultures et céréales	*Indéterminé*

Tableau 12 : liste des entreprises supports de la production agricole (données déclaratives)

3.1.3.2.Les autres activités

Si l'activité agricole locale influe notamment sur les acteurs amont / aval de la production primaire, un certain nombre d'entreprises locales interviennent en appui à la production et sont ainsi potentiellement impactées par le projet de la ZAC.

Nom de l'entreprise	**Nombre de salariés**	**Activité en lien avec la ZAC**
FALBA Gilbert	Un salarié à mi-temps jusqu'en 2012, saisonniers au besoin depuis mais baisse d'activité	Prestation de service pour plusieurs exploitants (semis, récolte, broyage). Arrêt de l'activité prévue pour fin 2018 (retraite).
SARL FONTANELLE	*Non communiqué*	Prestation de service pour un exploitant pour la moisson

CUMA DU POUNTARRAS (SAVENES)	-	Matériel d'élevage (dont épandeurs) utilisés par les exploitants de la ZAC sur grandes cultures
CUMA GRISOLLES	1 chauffeur saisonnier	Matériel viticole (dont vendangeuse avec chauffeur) utilisés par les exploitants de la ZAC
CUMA LABASTIDE SAINT PIERRE	-	Matériel viticole (dont intercep) utilisés par les exploitants de la ZAC

Tableau 13 : identification des entreprises de travaux agricoles et CUMA concernées (données déclaratives)

3.2. La première transformation

La première transformation sur le territoire sur les productions impactées par la ZAC concerne notamment la **filière viticole** (vinification) et la **filière maraîchère** (conditionnement). Les opérateurs de la filière maraîchère n'était pas situé sur le territoire, seule la cave de Fronton est prise en compte ci-dessous :

NOM STRUCTURE	COMMUNE	ACTIVITE EN LIEN AVEC LA ZAC	COMMENTAIRE
VINOVALIE	**Fronton (31)**	Vinification et commercialisation de raisin en AOC et IGP	**Vinovalie** : Regroupement de 4 caves coopératives (Cahors, Fronton, Rabastens et Técou). Réalise la vinification, l'embouteillage et la commercialisation. Vinifie les raisins d'une centaine de coopérateurs sur le Frontonnais dont 23 dans le Tarn et Garonne (1000 ha environ). Le **volume produit** est de 70 000 hl en moyenne par an (environ 40 % en AOP et 60 % en IGP). **Main d'œuvre** : 15 salariés permanents.

Tableau 14 : identification des entreprises de première transformation (données déclaratives)

3.3. La commercialisation

La commercialisation en vente directe reste très ponctuelle et peu représentative de l'activité agricole potentiellement impactée par la ZAC. La commercialisation des productions passe donc par des intermédiaires (coopératives, négoces, grandes surfaces). Les acteurs concernés ont été contactés et sont présentés ci-dessous.

3.3.1. Les entreprises de collecte et de commercialisation

NOM STRUCTURE	COMMUNE	CULTURES	ACTIVITE SUR LA ZAC	COMMENTAIRE
QUALISOL	**Labastide Saint Pierre**	Grandes cultures	Collecte grandes cultures (céréales - oléo protéagineux - légumineuses)	**Volumes collectés sur les deux silos** : été 10 000 t (céréales et oléo-protéagineux), automne 5000 t (Maïs, Sorgho, Soja, Tournesol). Depuis 2017, légumineuses sous contrat (alimentation humaine) environ 100 T / an. **Main d'œuvre :** Montech => saisonniers (2 sur 2 mois et 1 sur 3 mois) / Labastide => 4 permanents, saisonniers (8 sur 3 mois et 4 sur4 mois)
	Montech			
ARTERRIS / MAISAGRI	**Verdun-sur-Garonne**	Grandes cultures	Collecte Grandes cultures	**Production annuelle** en grandes cultures aux environs de 600 t / an (toutes cultures confondues : blé, maïs, tournesol, orge, pois, colza et sorgho) pour une surface de collecte d'environ 2500 ha. **Main d'œuvre** : 4 temps plein (3 sur Verdun et 1 à Montech) et 5 saisonniers supplémentaires.
	Mas Grenier			
	Montech			
VINOVALIE	**Fronton (31)**	Vigne	Vinification et commercialisation de raisin en AOC et IGP	**Production** : une centaine de coopérateurs sur le Frontonnais dont 23 dans le Tarn et Garonne. 1000 ha collectés environ. Environ 70 000 hl produits sur une année normale en moyenne (40 % en AOP et 60 % en IGP) **Vinovalie** : Regroupement de 4 caves coopératives (Cahors, Fronton, Rabastens et Técou) réalise la vinification, l'embouteillage et la commercialisation. **Main d'œuvre** : 15 salariés permanents sur le site de Fronton

NOM STRUCTURE	COMMUNE	CULTURES	ACTIVITE SUR LA ZAC	COMMENTAIRE
VITIVISTA	**Albias (82)**	Grandes cultures	Collecte grandes cultures	*Pas d'informations*
EURALIS	**Dieupentale (82)**	Grandes cultures	Collecte et commercialisation de céréales	**A l'échelle nationale** : 12 000 agriculteurs 1,3 Millions de tonnes de céréales commercialisées, 492 millions d'euros de CA net (pôle agricole) **Main d'œuvre** : 968 salariés (pôle agricole)
EASYDIS	**Castelnau d'Estrétefonds (82)**	Maraîchage	Collecte et commercialisation de salades produites par une exploitation	Société de logistique filiale du groupe Casino. La filière fruits et légumes de Castelnau approvisionne 18 hypermarchés, 60 supermarchés et plus d'une centaine de magasins de proximité. **Secteur de collecte :** régional si possible et nationale au besoin (bureau d'achat national). Les salades sont collectées chez trois fournisseurs principaux (Tarn-et-Garonne et Haute Garonne) en été et jusqu'au Pyrénées orientales en hiver. **Main d'œuvre :** plus de 300 salariés
ITM Logistique alimentaire	**Montbartier (82)**	Maraîchage	Collecte et commercialisation en maraîchage	Plateforme logistique alimentaire du groupement des mousquetaires située sur la ZAC

Tableau 15 : identification des entreprises de collecte et de commercialisation (données déclaratives)

3.4. Analyse des atouts / faiblesses du territoire

ATOUTS	FAIBLESSES
• Poids important de l'agriculture dans l'économie locale (main d'œuvre directe et indirecte et nombre d'exploitations élevé par rapport aux moyennes régionales et nationales) • Diversité des productions végétales locales • Acteurs filières nombreux, variés et implantés localement • Structuration des exploitations (Spécialisation, augmentation de la taille)	• Acteurs de certaines filières éloignées (ex : filière biologique en grandes cultures) • Structuration des parcellaires (morcellement, taille des parcelles) sur les secteurs viticoles (ou anciennement viticoles) • Nombre d'exploitations agricoles en forte baisse et diminution des actifs associés • Accès à l'irrigation limité pour certaines parcelles • Potentiel agronomique des terres limité sur le secteur de la ZAC
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Localisation à proximité des agglomérations de Montauban et Toulouse (débouchés potentiels pour les filières à vente locale : viticulture, maraîchage) • Diversification des débouchés en grandes cultures (cultures spécialisées, débouchés alimentation humaine locaux) • Surface potentiellement irrigables sur le territoire associées à la présence de cultures à forte valeur ajoutée • Intégration d'objectifs de limitation de la consommation des terres agricoles aux documents d'urbanismes	• Pression foncière élevée liée notamment à une forte diminution de la SAU • Présence importante de friches (spéculation foncière) favorisée par la pression urbaine • Exploitants agricoles proches de la retraite et poursuite potentielle de la diminution du nombre d'exploitations associée

4. Evaluation de l'impact du projet sur l'économie agricole

4.1. Les impacts du projet

Lors des entretiens réalisés auprès des exploitants agricoles directement concernés, de leurs partenaires économiques et des acteurs agricoles locaux (liste des personnes enquêtées en **annexe 6**), des impacts positifs et négatifs du projet ont été identifiés.

4.1.1. Les impacts positifs

L'implantation de la ZAC Grand Sud Logistique présente un certain nombre d'effets positifs pour l'économie agricole locale identifiés lors des enquêtes :

- Favorise la dynamique économique générale sur le secteur (accueil d'entreprise, création d'emploi et attrait de la population avec un potentiel sur la consommation alimentaire locale, plus-value immobilière liée à la dynamique démographique) ;
- Augmente la capacité d'accueil des industries agro-alimentaires. A ce jour sont installées ou vont s'installer des centrales logistiques de grande distribution (ITM et Easydis) et une coopérative arboricole (Novacoop). La présence de ces filières de commercialisation permet de limiter certains trajets agricoles pour la livraison de leurs productions.
- Impact positif global sur l'activité économique locale liée à l'accueil de nouvelles entreprises et à la création d'emploi associée ;
- Appui à l'installation de jeunes agriculteurs et associations locales (Jardins de Cocagne) par la mise à disposition des parcelles acquises dans le cadre de la ZAC via des conventions COP et CMD économiquement avantageuses.

Enfin, il est important de rappeler que le choix a été fait d'une plateforme logistique unique et intercommunale afin d'éviter la création de multiples ZAC favorisant ainsi le mitage et la consommation de terres agricoles.

4.1.2. Les impacts négatifs

4.1.2.1. Sur la production primaire

Le projet va entrainer un changement de vocation des terres agricoles avec une disparition progressive, puis définitive de l'activité agricole au sein du périmètre de la ZAC. Cette **perte de foncier**, outil de production et de création de valeur pour l'activité agricole, constitue un impact non négligeable compte tenu de l'emprise du projet et du contexte agricole associé :

- 12 exploitations concernées et des incidences variables au regard de l'importance du prélèvement, de la taille de l'exploitation, du mode de faire-valoir des terres (propriétaires, baux longues durées, baux précaires), de la localisation des sièges d'exploitations etc. ;
- Une perte de superficie exploitable variant de 3 % à 66 % de la SAU totale des exploitations. Cette perte peut être de nature à compromettre la pérennité d'une exploitation en particulier de fait de la forte proportion de sa SAU impactée par le projet et de la présence de son corps de ferme sur le territoire.

Il est important de souligner que l'impact associé à la perte des terres pour les exploitations ayant signé des conventions COD et CMD (parcelles mises à dispositions sous forme de baux précaires) était programmé et appréhendé en tant que tel par les exploitations dès la mise à disposition de ces surfaces du fait de la nature même des contrats de mis à disposition.

On recense également des impacts indirects sur la production primaire liés aux difficultés de circulations induites par la ZAC. En effet, plusieurs exploitants ont mentionné un impact négatif sur les circulations lié à l'augmentation du trafic. Les circulations agricoles ont en effet été réduites à une voie sur trois présentes initialement.

4.1.2.2. Sur les entreprises agro-alimentaires amont / aval

Les IAA (industries agro-alimentaires) intervenant sur le territoire en interaction avec les exploitants agricoles de la ZAC (collecte et commercialisation, première transformation) ayant pu être contactées (cf. annexe 6) font état d'un impact positif général au niveau de l'activité économique locale au sens large.

L'aménagement de la ZAC a pu engendrer quelques difficultés logistiques pour les zones de collectes à proximité de la ZAC (liées à l'augmentation de la circulation pour les exploitants contraints de traverser la ZAC pour livrer les récoltes). Cependant, il est rappelé que le développement de la ZAC a pris en compte, dès l'origine, l'impact potentiel sur les voies de circulation.

Enfin, si la perte de surfaces agricoles implique une baisse des ventes en approvisionnement et en collecte, l'impact sur l'économie des IAA contactées apparait négligeable au regard du volume total. En effet, la SAU concernée par la ZAC représente 0.5 % de la SAU du territoire d'étude ce qui explique le faible impact au regard de l'aire d'influence des acteurs recensés.

4.1.2.3. Sur les entreprises de travaux agricoles

L'impact de l'aménagement de la ZAC est négatif pour les entreprises de travaux agricoles et CUMA au regard des entretiens menés :

- ETA FALBA Gilbert (Montbartier) : la perte d'activité importante a été observée surtout au moment de la création de la ZAC, l'impact est aujourd'hui quasi nul pour l'entreprise au regard des prestations quasi nulles sur le périmètre et de l'arrêt de l'activité prévu pour 2018 (départ à la retraite).
- CUMA : la perte de surfaces agricoles est un facteur d'aggravation de la baisse du nombre d'adhérents et peut avoir un impact à terme sur la pérennité des CUMA et les possibilités de renouvellement du matériel. La diminution des surfaces en CUMA est également liée à la baisse constatée de l'activité agricole plus globalement sur le secteur.

4.1.3. Evaluation financière des impacts

Au moment de la réalisation de cette étude, plusieurs méthodes de chiffrage de l'impact sur l'économie agricole ont été proposées sur les différents territoires où des études similaires ont été menées. Ces méthodes de chiffrage se basent sur la perte de richesse générée par l'agriculture : de la production agricole et l'aval.

4.1.3.1. Méthode n°1 : méthode globale, évaluation à partir du potentiel de production –méthode basée sur des données macro

Méthodologie :

Le calcul présenté ci-après est réalisé à l'aide d'indicateurs macro-économiques et suit plusieurs étapes.

Cette méthode a notamment été utilisée dans les études menées par les chambres d'agricultures du Tarn (étude d'impact du projet autoroutier Toulouse – Castres ayant reçu un avis favorable du préfet le 20 décembre 2017).

L'impact direct annuel : « amont et production agricole »

Méthodologie :

Le calcul ci-dessous vise à définir la perte de valeur ajoutée cumulée des filières amont et de la production agricole au regard des données économiques disponibles :

- Le Produit Brut Standard (PBS) décrit le potentiel de production (donnée régionale PBS par culture « 2007 » calculé à partir des moyennes de données entre 2005 et 2009)
- Le montant moyen des aides découplées associées à la surface (estimées à 2010 € / ha en 2016)

Le calcul de l'impact est réalisé sur la base de l'assolement de la ZAC en 2015, l'assolement moyen sur le territoire d'étude n'étant pas représentatif des productions impactées sur la ZAC notamment au regard du maraîchage et des vergers.

Le calcul de l'impact direct, en se basant sur les PBS, tient compte des filières amont (valeur ajoutée créée avant et pendant la production). L'impact sur les filières amont peut donc être considéré comme pris en compte dans le montant de l'impact direct décrit ci-dessus.

Source des données : RICA, RPG 2015

Il s'agit de calculer la perte de production agricole annuelle résultant de la disparition de **205.5 ha** de SAU à partir du Produit Brut Standard (PBS qui décrit un potentiel de production hors aides) moyen en y ajoutant les aides découplées associées à la surface.

Surfaces productives	Coefficients PBS (€/ha)	Surfaces 2015 (ha)	Potentiel économique estimé (€)
Blé tendre	721	40.6	29273
Maïs	1100	25.7	28270
Autres céréales	533	8.7	4637
Tournesol	603	34.7	20924
Vignes	5898	7.8	46004
Prairie temporaire	42	20.1	844
Prairie permanente	30	4	120
Maraîchage	24360	15.6	380016
	Total		**510 088 €**
	Aides découplées		**43 155 €**
	Impact direct		**553 243 €**

Tableau 16 estimation de l'impact direct annuel à partir du potentiel de production

L'impact direct annuel est ainsi estimé à **553 243 €**.

L'impact indirect annuel : « aval de la production agricole »

Méthodologie :

Le calcul de l'impact du projet sur les filières aval est réalisé à partir des données issues de la statistiques agricoles permettant d'évaluer d'une part la valeur ajoutée de la production agricole et d'autre part la valeur ajoutée des industries aval.

Ces deux valeurs permettent de calculer un coefficient qui permet d'estimer la valeur ajoutée estimée des entreprises en aval de la production agricole à partir de l'impact direct calculé précédemment :

$$\frac{chiffre\ d'affaire\ agro-alimentaire}{chiffre\ d'affaire\ production\ agricole}$$

Source des données : AGRESTE

D'après les données issues d'Agreste à l'échelle régionale : le chiffre d'affaire agro-alimentaire = **1.94** x chiffre d'affaire agricole[3].

L'impact indirect annuel est estimé à **1 073 983 €.**

L'impact global annuel

L'impact global annuel est défini comme la somme des impacts directs et indirects annuels soit une perte de **1 627 227 €.**

4.1.3.2.Méthode n°2 : ajustement au regard de l'état des lieux – méthode adaptée aux données locales

[3] Les données de la statistiques agricoles les plus récentes utilisées dates de 2014 et sont à l'échelle de la région Occitanie :

- Chiffre d'affaire agricole (production primaire) = 4034 millions d'Euros (AGRESTE – PBS)
- Chiffre d'affaire agro-alimentaire (transformation, commercialisation, …) = 7831 millions d'Euros (AGRESTE – ESANE)

On a donc un rapport CA agro-alimentaire / CA agricole de 1.94

L'impact direct annuel : « amont et production agricole »

Méthodologie :

L'évaluation de l'impact direct selon la seconde méthode se fait selon le même principe mais avec un **ajustement au contexte local** grâce à l'utilisation de données économiques obtenues lors des enquêtes pour les productions viticoles et maraîchères. En effet, ces données étant soumises à des variations importantes à l'échelle régionale, il apparait pertinent de les ajuster aux données locales.

Source des données : RICA, RPG 2015, cave coopérative de Fronton, données de l'exploitation maraîchère

Pour l'évaluation de l'impact direct nous proposons l'adaptation des données régionales aux données obtenues lors des enquêtes en ce qui concerne la vigne et le maraîchage dont les résultats peuvent être très variables en fonction du mode de valorisation ou du secteur géographique.

En ce qui concerne la vigne, un ajustement est proposé à partir des données moyennes fournies par la cave coopérative de Fronton en ce qui concerne la répartition des surfaces entre AOP et IGP, les rendements associés et les prix moyens de vente. La valeur ainsi calculée prend en compte l'ensemble de la filière puisqu'elle est basée sur le chiffre d'affaire du produit fini.

	Répartition sur la cave	Rendement (hL/ha)	Prix moyen (€/hl)	CA (€/ha)
AOP	40 %	50	81	4050
IGP	60 %	120	55	6600
Moyenne				5580

Pour le maraîchage, l'exploitant rencontré nous a fourni le chiffre d'affaire moyen par ha (20 000 € / ha / an).

Pour les autres cultures, aucune donnée ajustée n'a pu être récupérée au cours des entretiens. La valeur des PBS est donc maintenue.

Surfaces productives	Coefficients PBS ou CA (€/ha)	Surfaces 2015 (ha)	Potentiel économique estimé (€)
Blé tendre	721	40.6	29 273
Maïs	1100	25.7	28 270
Autres céréales	533	8.7	4 637
Tournesol	603	34.7	20 924
Vignes	**5580**	7.8	43 524
Prairie temporaire	42	20.1	844
Prairie permanente	30	4	120
Maraîchage	**20 000**	15.6	312 000
	Total		**439 592 €**
	Aides découplées		**43 155 €**
	Impact direct		**482 747 €**

Tableau 17 : estimation de l'impact direct annuel à partir du potentiel de production estimé

L'impact indirect annuel : « aval de la production agricole »

En ce qui concerne l'impact indirect sur les filières aval, les hypothèses suivantes sont émises :

- **Filière viticole** : impact sur la filière intégré au calcul basé sur les prix de vente du vin (impact sur la commercialisation et la première transformation).
- **Filière maraîchère** : aucune entreprise liée à la première transformation n'a été identifiée. Les entreprises associées à la commercialisation sont deux centrales d'achats de groupes GMS. Un seul des deux groupes a pu être contacté et nous a fait part de sa capacité d'adaptation liée à la taille de la structure et à la multiplicité des fournisseurs. L'impact sur la commercialisation peut donc être considéré comme négligeable.
- **Filière « grandes cultures »** : la commercialisation des céréales et oléagineux passe par des structures coopératives ou négoces. La perte de production liée à l'aménagement de la ZAC impacte l'économie de ces structures de façon négligeable d'après les interlocuteurs que nous avons pu avoir du fait de la proportion faible par rapport aux volumes collectés. Par exemple, la production totale de céréales et oléo-protéagineux 2015 sur la ZAC ne représente au total 0.04 %[4] des volumes collectés par les deux silos Qualisols de Labstide Saint-Pierre et Montech réunis (une partie de ces surfaces étant collectée par d'autres structures, ce ratio est une estimation haute de l'impact sur les volumes collectés).

Nous proposons donc, au regard des filières présentes sur le territoire et de leur structuration (issues des entretiens et données colletées), de considérer que l'impact indirect est intégré au calcul de l'impact direct tel que défini précédemment.

L'impact global annuel

L'impact global annuel est défini sur la base des hypothèses précédentes et au regard des données obtenues est ainsi estimé à **482 747 €.**

4.1.3.3. Impact sur l'emploi

Méthodologie :

L'estimation de la perte d'emplois est réalisée à partie du nombre moyen d'emplois en ETP constaté sur les exploitations du territoire d'étude et la taille moyenne des exploitations.

Les impacts indirects sur l'emploi sont estimés nuls au regard des échanges avec les entreprises concernées qui font état d'un impact économique négligeable de l'aménagement de la ZAC qui n'entraine pas de baisse d'activité suffisamment importante pour induire une réduction du personnel.

Source : données AGRESTE RGA, enquêtes

La perte de surfaces productives pour l'agriculture peut également engendrer une diminution de l'emploi sur le territoire. L'analyse de l'état initial a permis de calculer un nombre moyen d'UTA par exploitation (2 UTA par exploitation) ainsi que la taille moyenne des exploitations (37 ha par exploitation).

Ainsi, une perte de 205.5 ha représente une diminution d'environ 11 UTA dans la production.

NB : Sur ces 11 UTA estimés, 9 UTA correspondent aux surfaces mises à dispositions dans le cadre des conventions SAFER. Il convient donc de nuancer cet impact car ces contrats

[4] Valeur estimée à partir de l'assolement 2015 issu du RPG et des rendements moyens fournis par le RICA : 597 tonnes produites en 2015 sur le périmètre de la ZAC

sont d'une part précaire et d'autre part, ils représentent une action volontariste de la collectivité en faveur de l'économie agricole.

4.1.3.4.Evaluation de l'investissement nécessaire à la reconstitution du potentiel économique agricole du territoire

Méthodologie :

L'impact sur l'économie agricole se mesure sur une durée correspondant au temps de reconstitution du potentiel économique généralement estimé entre 7 et 15 ans. Dans la présente étude, une durée de 7 ans est retenue au regard des productions impactées par la ZAC.

Le montant de l'impact sur l'économie agricole est donc l'impact global annuel sur 7 ans soit :

- **11 390 589 € pour la méthode 1**
- **3 379 229 € pour la méthode 2**

Méthodologie :

L'impact sur l'économie agricole se mesure sur une durée correspondant au temps de L'investissement nécessaire à la reconstitution du potentiel économique est calculé grâce à un coefficient estimant la valeur créée par l'investissement (valeur à investir pour produire 1 €).

$$\text{Ratio d'investissement} = \frac{\text{Dotation aux amortissements}}{\text{Production de l'exercice} - \text{subventions}} = \frac{21.98\ \text{k€}}{116.87\ \text{k€} - 31.42\ \text{k€}} = 0.26$$

Source : RICA

Localement, ce ratio est évalué à 0.26 (investissement correspondant à ¼ du montant du préjudice évalué).

➔ **L'investissement nécessaire à la reconstitution du potentiel économique agricole du territoire est estimé entre 2 961 553 € (méthode 1) et 878 599 € (méthode 2).**

4.2. Les impacts cumulés

Le principal projet dont les impacts vont se cumuler avec ceux de la ZAC est le projet de LGV. L'emprise liée à la LGV sur le territoire de la ZAC et représentée sur les cartes comprises dans l'état initial, elle concerne **36 ha de SAU** d'après le parcellaire 2015. Les impacts du projet sur l'économie agricole n'ont pas été définis dans le cadre des études préalables au projet. Ils concerneront à la fois un impact foncier (emprise foncière du projet) et un impact sur le fonctionnement (maintien des passages agricoles, fonctionnalité des exploitations …).

Les autres projets recensés depuis 2016 sur le territoire sont listés dans le tableau ci-dessous (hors projets inclus dans la ZAC et projet LGV) :

Année	Commune	Nom du projet	Surface totale	Surface agricole
2017	BESSENS	Construction d'une centrale photovoltaïque au sol	9,46 ha	0 ha
2017	MONTBARTIER	Construction et exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol	9,6 ha	0 ha
2017	MONTBARTIER FINHAN MONTECH	Construction et exploitation d'un parc éolien	1,49 ha	1,49 ha
2017	ORGUEIL	Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol	7,3 ha	0 ha

Tableau 18 : liste des projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en 2016, 2017 et 2018 sur le territoire d'étude (hors projets liés à la ZAC)

Selon les données disponibles, la consommation foncière des projets à proximité de la ZAC est limitée avec seulement 1.5 ha d'emprises située en zone agricole.

Les impacts de la ZAC sur le prélèvement des terres agricoles seront donc cumulés principalement avec le prélèvement foncier lié à la LGV (36 ha de SAU).

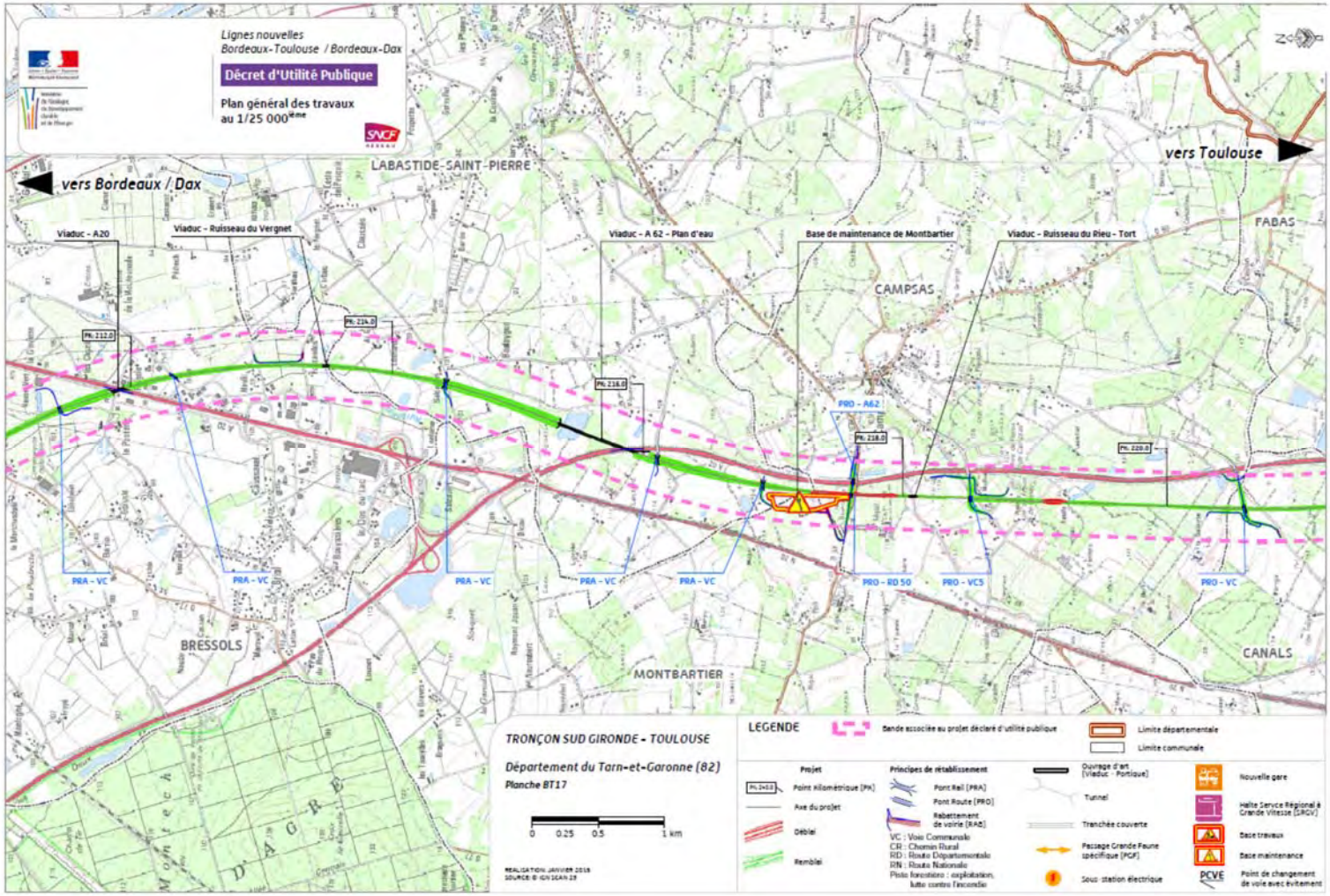

Figure 13 : LGV Bordeaux – Toulouse - plan général des travaux – DUP signée par décret en Conseil d'Etat (2 juin 2016)

4.3. Synthèse des impacts

	IMPACTS DIRECTS			IMPACTS INDIRECTS		
	Positif	Négatif	Neutre	Positif	Négatif	Neutre
Surfaces agricoles consommées	Appui à l'installation de jeunes agriculteurs et d'associations par la mise en place de baux SAFER	Perte de SAU : 205 ha (dont 36 ha également concernés par le projet LGV)	-	Favorise la dynamique économique générale et permet l'installation d'entreprises agro-alimentaires sur le secteur (deux centrales logistiques GMS, une coopérative et un brasseur)	Diminution des volumes collectés pour les entreprises de commercialisation et premières transformations sur la filière viticole Diminution des surfaces d'adhésion aux CUMA locales	Impact négligeable sur les entreprises liées à la commercialisation pour les filières « maraîchage » et « grandes cultures » Impact nul sur les entreprises de travaux agricoles identifiées
Fonctionnement des exploitations	Lien créé et relations entretenues entre la Collectivité et les Agriculteurs et Jeunes Agriculteurs Facilité d'accès par l'agrandissement de certaines voies	Augmentation de la circulation sur la ZAC liée à l'augmentation du trafic	-	Rapprochement de certaines structures de collecte des productions	Augmentation de la circulation pour l'accès aux silos à proximité	
Bâtiments agricoles	-	Une exploitation avec son corps de ferme situé dans le périmètre de la ZAC	-	-	-	-
Emplois	-	Perte potentielle d'emploi direct agricole lié à la perte de SAU estimée à 11 UTA	-	-	-	Impact indirect négligeable sur l'emploi associé aux entreprises des filières amont / aval

5. Mesures prises pour éviter, réduire et compenser le cas échéant les effets négatifs du projet sur l'économie agricole

5.1. Mesures prises pour éviter les effets négatifs du projet sur l'économie agricole

5.1.1. Ajuster les formes parcellaires

Le projet de la ZAC Grand Sud Logistique porté par le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique et depuis le 1er janvier 2017 par la nouvelle intercommunalité Grand Sud Tarn-et-Garonne a été réfléchi depuis sa création en associant notamment la profession agricole notamment en ajustant les formes parcellaires des projets pour limiter les impacts.

5.1.2. Faire perdurer l'activité agricole

En devenant propriétaire de la majorité des parcelles incluses dans le périmètre de la ZAC depuis de nombreuses années et en permettant la poursuite de l'activité agricole sur cette réserve foncière, **le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique a appliqué une stratégie foncière tenant compte de la profession agricole**.

En effet, sur les 205.5 ha de SAU recensés en 2015, 83 % correspondent aux conventions de mises à dispositions mises en place via la SAFER suite au rachat des terres. La quasi-totalité des surfaces cultivées sur la ZAC est donc issue de ces conventions. L'activité agricole a donc perdurer jusqu'à la mise en place du projet grâce à la volonté du maître d'ouvrage.

5.2. Mesures prises pour réduire les effets négatifs du projet sur l'économie agricole

5.2.1. Maintenir l'activité agricole

Les impacts négatifs du projet peuvent être relativisés compte tenu :

- de la nature et de la programmation de la zone d'activités : réserve foncière pour le moyen et le long terme destinée à l'accueil d'entreprises ;
- que la grande majorité de ces parcelles (83%) est actuellement louée aux exploitants par la communauté de communes et la SAFER selon une convention d'occupation visant à poursuivre autant que possible l'activité agricole jusqu'à aménagement des espaces.
- des mesures proposées par la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne pour réduire les impacts négatifs du projet sur l'activité agricole.

En effet, compte tenu de cette urbanisation progressive et échelonnée sur plusieurs années, l'aménageur s'engage à conserver l'activité agricole jusqu'au lancement des travaux, et à informer les exploitants des échéances de façon suffisamment anticipée pour éviter les pertes de

culture. Les principes d'aménagement retenus permettent ainsi d'inscrire la zone d'activités dans le fonctionnement agricole du site et de conserver, le plus longtemps possible, une activité économiquement viable pour les exploitations concernées :

- en offrant la possibilité aux exploitants de poursuivre leur activité dans le périmètre du projet tant que les parcelles agricoles n'auront pas été aménagées et viabilisées ;
- en laissant les parcelles, une fois les travaux de viabilisation achevés, à disposition des exploitants dans le cadre d'un prêt à usage dans l'attente d'être vendues ou louées aux entreprises ;
- en organisant les chantiers en conséquence pour maintenir l'activité agricole autant que faire se peut.

5.2.2. Dynamiser la filière agricole par la communication

En parallèle de ces actions pour le maintien de l'agriculture sur le site jusqu'à aménagement, des actions ont également été menées en faveur de l'agriculture locale telles que des actions de communication en faveur de la préservation des espaces agricoles (actions menées en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs sur une parcelle en bordure de l'autoroute afin d'offrir une bonne visibilité).

5.2.3. Accompagner la réimplantation

Un accompagnement des agriculteurs a également été mené afin de les aider à trouver de nouvelles implantations.

Ces actions sont certes antérieures à la réalisation de la présente étude d'impact, elles soulignent cependant la volonté de la collectivité d'appuyer autant que possible les actions en faveur de l'agriculture locale, et ce depuis plusieurs années.

5.2.4. Préserver et réserver des surfaces agricoles

Le non aménagement des parcelles comprises dans l'emprise LGV (36 ha) est une mesure de réduction qui permettra le **maintien de 36 ha de cultures** sur les 205 ha totaux. La collectivité s'engage à ne pas aménager ces terres sur une durée de 20 ans. Un plan ajusté d'aménagement est donc à travailler dans ce sens.

La **réévaluation du montant de l'impact sur l'économie agricole** en tenant compte du maintien de ces 36 ha de cultures est présentée ci-dessous :

- Impact sur l'emploi limité à 9 UTA[5]
- Investissement nécessaire à la reconstitution du potentiel économique agricole **méthode 1** (évalué à partir du montant total estimé en partie 4 ramené à la surface hors LGV de 170 ha) : 2 453 039 €
- Investissement nécessaire à la reconstitution du potentiel économique agricole **méthode 2** (évalué à partir du montant total estimé en partie 4 ramené à la surface hors LGV de 170 ha) = 722 119 €

[5] Impact sur l'emploi = SAU (169.8 ha) / SAU moyenne par exploitation (37 ha) * Nombre moyen d'UTA par exploitation (2) = 9 UTA

5.3. Propositions de mesures de compensation collective agricole

L'état initial de l'économie agricole a permis de mettre en évidence à l'échelle du territoire d'études le tableau suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
• Poids important de l'agriculture dans l'économie locale (main d'œuvre directe et indirecte et nombre d'exploitations élevé par rapport aux moyennes régionales et nationales) • Diversité des productions végétales locales • Acteurs filières nombreux, variés et implantés localement • Structuration des exploitations (Spécialisation, augmentation de la taille)	• Acteurs de certaines filières éloignées (ex : filière biologique en grandes cultures) • Structuration des parcellaires (morcellement, taille des parcelles) sur les secteurs viticoles (ou anciennement viticoles) • Nombre d'exploitations agricoles en forte baisse et diminution des actifs associés • Accès à l'irrigation limité pour certaines parcelles • Potentiel agronomique des terres limité sur le secteur de la ZAC
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Localisation à proximité des agglomérations de Montauban et Toulouse (débouchés potentiels pour les filières à vente locale : viticulture, maraîchage) • Diversification des débouchés en grandes cultures (cultures spécialisées, débouchés alimentation humaine locaux) • Surface potentiellement irrigables sur le territoire associées à la présence de cultures à forte valeur ajoutée • Intégration d'objectifs de limitation de la consommation des terres agricoles aux documents d'urbanismes	• Pression foncière élevée liée notamment à une forte diminution de la SAU • Présence importante de friches (spéculation foncière) favorisée par la pression urbaine • Exploitants agricoles proches de la retraite et poursuite potentielle de la diminution du nombre d'exploitations associée

Les enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles directement impactés et des acteurs locaux (collectivité, chambre agriculture, Safer, syndicats) ont permis de formuler certains axes envisageables pour la mise en place de mesures de compensation collective :

- ⇨ **Gouvernance**
- ⇨ **Foncier**
- ⇨ **Appui aux filières**
- ⇨ **Communication**
- ⇨ **Démarche territoriale**

Chaque axe se décline en mesures. Ces mesures sont présentées ci-après.

Ainsi au regard du diagnostic de territoire et des échanges menés au long de l'étude, les mesures suivantes sont proposées en compensation collective :

➔ Gouvernance

- **Mesure n°1 : mise en place d'un CoTech et CoPil pour le suivi de la mise en œuvre des actions**

La mise en œuvre des mesures qui seront retenues par la maîtrise d'ouvrage nécessitera du temps d'animation afin d'identifier les conditions de réussite des projets, d'informer les agriculteurs et partenaires potentiels et d'animer les groupes de travail et de suivre la mise en œuvre concrète de la compensation (rédaction des appels à projets, suivi de la mise en œuvre et évaluation de l'impact sur l'économie agricole et l'emploi). Un **COPIL annuel** est proposé, piloté par la CCGSTG.
Un **comité technique** pourra également être formé de manière à assurer le suivi et la mise en œuvre technique des actions.
Cet engagement de gouvernance permet aux acteurs principaux de prendre la mesure de cette étude et du suivi des actions. A l'issu de ce COPIL, un compte-rendu sera établi et servira de base pour tenir informé les Services de l'Etat et les autres acteurs de la démarche et de son avancement.

➔ Mesures foncières

- **Mesure n°2 : Inventaire des friches exploitables, réhabilitation, animation**

Recherche de foncier disponible / Remise en culture de friches	
Objectif : évaluer le foncier disponible pour l'agriculture (temporaire à moyen terme) et faciliter sa remise en culture	
Nombre d'agriculteurs potentiellement concernés	Les agriculteurs impactés directement par la ZAC
Autres projets similaires	Projet à l'étude à l'échelle du département (Conseil Départemental – SAFER) Projet Terre de Lien
Effets attendus	Réalisation d'un état des lieux du foncier agricole disponible. Réduction de la perte de terres agricoles, réduction des impacts sur l'économie agricole
Effets sur l'emploi	Maintien de l'emploi agricole actuel
Mise en œuvre	Recensement des friches, réhabilitation, animation auprès des propriétaires et exploitants

- **Mesure n°3 : Maintenir les terres agricoles acquises par la collectivité sur le périmètre de la ZAD (54 ha) en terres agricoles**. La collectivité a acquis 54 ha (plan en annexe), le long de la ZAC. Ce périmètre sera sanctuarisé pour implanter et développer des terres agricoles. Des activités nouvelles ou à forte valeur ajoutée pourraient être privilégiées..

➔ Appui aux filières

- **Mesure n°4 : Favoriser la mise en place d'un magasin de vente directe**

Cette action évoquée par plusieurs acteurs rencontrés permettrait d'une part la mise en valeur des productions locales, une meilleure valorisation économique des productions mais participerait également à la communication auprès du grand public en faveur de l'agriculture (en favorisant le lien producteur – consommateur)

- **Mesure n°5 : Favoriser l'implantation d'usines de première transformation porteuses**

Egalement évoquée par plusieurs acteurs rencontrés, plusieurs filières pourraient être développées par l'implantation d'usines de première transformation (filière soja, filière noisette).

- **Mesure n°6 : Favoriser le développement de nouvelles productions sur le territoire** (exemple de la chèvrerie / bétail et non verger)

L'installation d'une nouvelle exploitation agricole est en cours d'étude sur les parcelles de la communauté de communes (hors périmètre ZAC) sur la commune de Montbartier. Ce projet d'installation concerne une quinzaine d'hectares gérés en convention SAFER et a été mené dans une logique de diversification locale des productions et d'appui à l'installation de nouveaux exploitants et répond ainsi en tous points aux enjeux identifiés dans l'étude. L'activité devrait démarrer fin 2018 / début 2019.

- **Mesure n°7 : Faciliter l'implantation d'un projet privé de méthanisation sur la ZAC**

Un projet de méthanisation sur la ZAC permettrait de valoriser les déchets agricoles (entre autres déchets issues de la collectivité également) en énergie. Il s'agit à la fois d'un projet qui exploite une filière économique agricole et qui contribue à l'économie circulaire et l'environnement (production locale, déchets locaux, énergie locale, …)

➔ Communication

- **Mesure 8 : Communiquer sur l'agriculture locale**

Communiquer sur l'agriculture locale	
Objectif : valoriser l'agriculture locale, favoriser la relation producteur – consommateur, limiter les conflits de voisinage	
Nombre d'agriculteurs potentiellement concernés	Tous
Autres projets similaires	Actions d'animations et de communications menées par la Chambre d'Agriculture, les Syndicats, les groupements de producteurs …
Effets attendus	Faciliter les interactions entre agriculteurs et urbains / Favoriser les circuits courts et une alimentation locale et de saison
Effets sur l'emploi	Aucun
Mise en œuvre	Mise à disposition de parcelles pour l'affichage en bordure d'Autoroute Animation de journées de sensibilisation (en partenariat avec les organismes agricoles)

➔ Démarches territoriales

- **Mesure 9 : Entamer une réflexion pour la mise en œuvre d'un projet de type Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du territoire de la communauté de communes**

Construction du Projet Alimentaire Territorial	
Objectif : Donner un cadre stratégique et opérationnel aux actions visant à favoriser la commercialisation des productions locales	
Nombre d'agriculteurs potentiellement concernés	Ensemble des exploitants agricoles et notamment 472 agriculteurs sont en maraîchage, élevage, viticulture ou vergers présents sur la zone d'étude.
Exemples de projets concernés par un PAT	Réseaux de vente de proximité (exemple : bienvenu à la ferme, création de points de vente directe collectifs), facilitation de l'approvisionnement local de la restauration collective, rétablissement du lien consommateur / producteurs (communication, formations …)
Effets attendus	Définition d'une stratégie globale visant notamment à la création de valeur ajoutée pour les producteurs.
Effets sur l'emploi	Direct et indirect
Mise en œuvre	Mise en place d'une gouvernance (COPIL) Réalisation d'un diagnostic partagé et définition d'un plan d'action adapté (budget de 50 à 150 k€)

- **Mesure 10 : Intégrer et valoriser l'agriculture au travers des politiques menées par l'intercommunalité (Plan Climat en cours.) et par la préservation des terres agricoles via les documents d'urbanisme**

La collectivité a élaboré, dans le cadre de sa démarche PLUi, un PADD ambitieux. Il s'agit désormais de concrétiser ce PADD par des documents écrits et graphiques d'ici fin 2018. Ce PADD est ambitieux sur la réduction d'étalement urbain et la préservation des terres agricoles du PLUi à 12.

Pour aller plus loin, la collectivité va se lancer dans l'élaboration d'un PLUi sur l'ensemble de son territoire (PLUi à 26). Il conviendra de poursuivre l'ambition de préservation des terres agricoles sur le territoire élargi par la réalisation d'un diagnostic agricole venant étayer le PADD.

ANNEXES

Annexe 1 : bilan de l'avancement de l'aménagement de la ZAC en 2017 et prospective 2021 (source Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne)

Annexe 2 : tableau récapitulatif des exploitants concernés par le périmètre de la ZAC en 2007 (source : SAFER)

Annexe 3 : état des lieux de la propriété sur la ZAC en novembre 2017 (source : Conseil Départemental 82)

Annexe 4 : analyse de l'évolution des exploitations agricoles à l'échelle départementale, régionale et nationale

Annexe 5 : PBS communales et évolutions

Annexe 6 : la concertation autour du projet : entretien et réunions

ANNEXE 1 : BILAN DE L'AVANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC EN 2017 ET PROSPECTIVE 2021

grand sud logistique

2017

NOVACCOP
Année de construction : 2015/2016
Surface totale : 3.000 m²
Activité : Logistique / Transport

SAINT JEAN TRANSPORTS
Année de construction : 2015
Surface totale : 4.000 m²
Activité : Logistique / Transport

STEP NORD

GROUPEMENT DES MOUSQUETAIRES (ITM)
Année de construction : 2011 (tranche 1) / 2014 (tranche 2)
Surface totale : 89.000 m²
Activité : Logistique / Transport

ACTION
Année de construction : 2016/2017
Surface totale : 55.000 m²
Activité : Logistique / Bureaux

THIRIET DISTRIBUTION
Activité : Logistique / Transport

Zone de Lauzard

FREJABISE
Activité : Vente / réparation véhicules agricoles

SODIPRO
Activité : Logistique

KOMIS
Activité : Communication

TRANSPORTS BREGER
Activité : Transport

SUD PROJET
Activité : Conception Aéronautique

GRUEL FAYER
Activité : Logistique / Stockage

Z.A.C. Grand Sud Logistique

RÉSEAUX

DEBARD AUTOMOBILES
Année de construction : 2015
Surface totale : 825 m²
Activité : Mandataire automonile

TRANSPORTS GAULARD
Année de construction : 2015
Surface totale : 700 m²
Activité : Transport

CSC CANON
Année de construction : 2015
Surface totale : 350 m²
Activité : Vente/Maintenance photocopieurs

PETRACCO
Année de construction : 2017
Surface totale : 1.600 m²
Activité : Garage automobile

LIGNE T
Année de construction : 2017
Surface totale : 1.400 m²
Activité : Équipementier

ANTAVIA
Année de construction : 2015/2016
Surface totale : 3.000 m²
Activité : Maintenance aéronautique

STEP SUD

Communauté de communes **GRAND SUD TARN-ET-GARONNE**

Z.A.C. Grand Sud Logistique

Zone d'activités de Lauzard (Labastide-Saint-Pierre)

Octobre 2017

grand sud logistique

2021

ZONE DE SERVICES
Surface totale : ?
Année de construction : ?

CONCERTO GRAND SUD (EASYDIS)
Année de construction : en cours (2017/2018)
Surface totale : 95.000 m²
Activité : Logistique / Transport

JACKY PERRENOT
FETR

NOVACCOP
Année de construction : 2015/2016
Surface totale : 3.000 m²
Activité : Logistique / Transport

SAINT JEAN TRANSPORTS
Année de construction : 2015
Surface totale : 4.000 m²
Activité : Logistique / Transport

STEP NORD

FONCINVEST (3R)
Année de construction : NC
Surface totale : 55.000 m²
Activité : Logistique / Bureaux

ACTION
Année de construction : 2016/2017
Surface totale : 55.000 m²
Activité : Logistique / Bureaux

GROUPEMENT DES MOUSQUETAIRES (ITM)
Année de construction : 2011 (tranche 1) / 2014 (tranche 2)
Surface totale : 89.000 m²
Activité : Logistique / Transport

THIRIET DISTRIBUTION
Activité : Logistique / Transport

Zone de Lauzard

ZONE POIDS-LOURDS (Lot 8)
Surface totale : 105 800 m²
Année de construction : 2018+

FREJABISE
Activité : Vente / réparation véhicules agricoles

SODIPRO
Activité : Logistique

KOMIS
Activité : Communication

TRANSPORTS BREGER
Activité : Transport

HIGHLANDS MONTBARTIER (PRD)
Année de construction : 2017/2018
Surface totale : 32.000 m²
Activité : Logistique / Transport

SUD PROJET
Activité : Conception Aéronautique

GRUEL FAYER
Activité : Logistique / Stockage

PROJET SCI DU CLAOU
Année de construction : 2018
Surface totale : 50.000 m²
Activité : Logistique / Transport

Z.A.C. Grand Sud Logistique

RÉSEAUX

DEBARD AUTOMOBILES
Année de construction : 2015
Surface totale : 825 m²
Activité : Mandataire automobile

TRANSPORTS GAULARD
Année de construction : 2015
Surface totale : 700 m²
Activité : Transport

CSC CANON
Année de construction : 2015
Surface totale : 350 m²
Activité : Vente/Maintenance photocopieurs

PETRACCO
Année de construction : 2017
Surface totale : 1.600 m²
Activité : Garage automobile

LIGNE T
Année de construction : 2017
Surface totale : 1.400 m²
Activité : Équipementier

ANTAVIA
Année de construction : 2015/2016
Surface totale : 3.000 m²
Activité : Maintenance aéronautique

STEP SUD

Communauté de communes **GRAND SUD TARN-ET-GARONNE**

Z.A.C. Grand Sud Logistique
Zone d'activités de Lauzard (Labastide-Saint-Pierre)

Octobre 2017

ANNEXE 2 : LES EXPLOITANTS CONCERNES PAR LA ZAC EN 2007 (SOURCE : ENQUETE SAFER)

Synthèse des enquêtes réalisées par la Safer durant l'été 2007 auprès des différents exploitants agricoles concernés par la ZAC

	Nom	Age	Activité	Enfants		Succession sur l'expl.	Siège d'expl. dans la zone	SAU	% SAU Impactée	Système d'exploitation
				Nbre	Age					
1	***GARRABET***	61 ans	Chef d'exploitation	1	37	Non	Non	36,29ha dont 22 en propriété	3,58%	SCOP (25,22), Jachère (11,10) et Vigne (5,92)
2	***DELANNE Guy***	65 ans	Chef d'exploitation	0		Non	Non	56,97ha en propriété	88.47%	SCOP (49), Jachère (8)
3	***DELANNE Madeleine***	93 ans	Chef d'exploitation	2	65 et 71	Non	Non	47,13ha. Une partie en propriété, l'autre en indivision avec les 2 enfants	23.06%	SCOP (38), Jachère (4), vigne (4,79)
4	***FABRE Jean Marc***	46 ans	Chef d'exploitation	0		Non	Non	37,01ha ha tout en propriété	1.07%	Maïs (20,07), Vigne (0,77), Pommier (1,20), Gel (4,96)
5	***FENECH Michel***	45 ans	Chef d'exploitation	1	13	Incertaine	Non	36,02ha dont 20,5 en propriété et 16 en fermage (père)	2.26%	SCOP (33,60), Jachère (2,75) PA : Veaux de boucherie 310 places
6	***PRO Jeanine***	58 ans	Chef d'exploitation	1	36	Non	Non	31,54ha en propriété	6.71%	SCOP + Vigne
7	***EARL CHÂTEAU BAUDARE***	VIGOUROUX Claude 62 ans	Chef d'exploitation	2	36 et 32	Oui	Non	64,16ha dont 50 en propriété	4,16%	Vigne (50), SCOP (10)
		VIGOUROUX David 36 ans	Chef d'exploitation	4	2,4,8,10	Incertaine				
		VIGOUROUX Claire 36 ans	Chef d'exploitation	4	2,4,8,10	Incertaine				
8	***GAYET Annie***	47 ans	Agricultrice à titre secondaire	2	14 et 20	Non	Oui	12,41 en fermage (parents)	91,26%	SCOP (6,47), PT (3,98) et Jachère (1,86)
9	***JORDAN NAVARRO Pedro***	48 ans	Chef d'exploitation	1	21	Oui	Non	57,46ha dont 26 en cours d'aquisition	22,86%	PP (48)

10	***ONNO Gérard***	47 ans	Chef d'exploitation	1	19	Non	Oui	40,14ha dont 25 en propriété	89,34%	SCOP (32,5), Vigne (2,50), Jachère (5)	
11	***SCEA de la Terrasse***	CALVO Gérard 56 ans	Chef d'exploitation	0		Oui	Oui	69,09ha dont 44 (Calvo Hervé) et 27 (Calvo Gérard) en propriété	32,41%	SCOP (30,06), Jachère (10,77), Vigne (19), Salade et choux (16,17)	
		CALVO Hervé 62 ans	Retraité (associé non exploitant)	2							
	CALVO Frédéric	NC	NC	0			Oui	10,26 dont 8,60 en fermage (Calvo Gérard) et 1,66 en propriété (Verdun)		Culture maraichère (6,89) et Vigne AOC (3,37)	
12	***VALETTE Christian***	47	Chef d'exploitation	3	10,8 et 5		Non	216,86 ha dont 140 en propriété	6,07%	SCOP et jachère (209), kiwi (0,70) + Entreprise travaux agricoles (Semis, Pulvérisation, moisson)	
13	***MERIC Serge***	51	Chef d'exploitation et salarié	3	24, 19, 11	Non pour les aînés	Oui	33,33ha dont 23,40 en fermage (8,4 de Lescure Chantal et 15 de l'indivision Meric Albert	93,42%	SCOP et jachères (30), Vignes (3)	
14	***BLADANET Michel***	63	Chef d'exploitation	3		Non	Oui	32,12 ha dont 1,70 en fermage	56,86%	32,24 de SCOP et jachères	
15	***BALLADIE Jean Claude***	47	Chef d'exploitation et paysagiste	2	20 et 12		Non	39,31ha dont 22,86ha en fermage	2,35%	39,86 en SCOP et jachères	
16	***SCEV DE BEULAYGUES***	VEYRAC Guillaume 32	Agriculteur				Non	32,19ha dont 29 en fermage familial, 1,5 à Mr VEYRAC et 1,56 à Mlle BONJOUR	4,83%	19,5 ha en vigne et 12,5 ha en jachère et prairie	
		BONJOUR Karine 34	Agricultrice								
17	***Madame FREGEVU***	NC	NC	NC	NC	NC	Oui	33,90ha	64,98%	NC	NC
18	***ROUMAGNAC Jean Claude***	NC	NC	NC	NC	NC	Oui	16,56ha	81,65%	NC	NC

ANNEXE 3 : ETAT DES LIEUX DE LA PROPRIETE SUR LA ZAC EN NOVEMBRE 2017

État parcellaire de la Z.A.C. Grand Sud Logistique

Novembre 2017

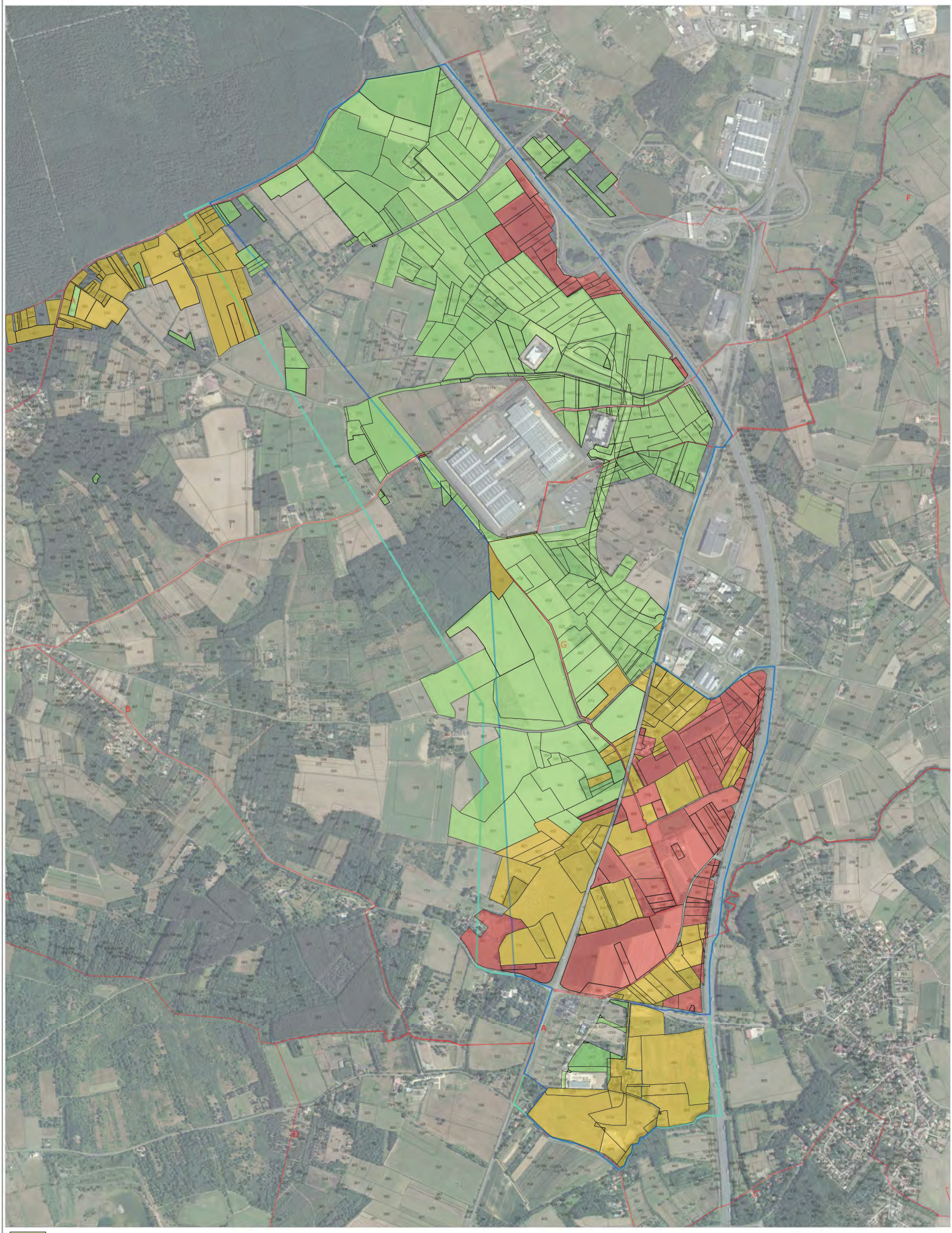

ANNEXE 4 : ANALYSE DE L'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE, REGIONALE ET NATIONALE

EXPLOITATIONS AGRICOLES ET MAIN D'ŒUVRE ASSOCIEE			
Evolution des exploitations sur le territoire (RGA)	**2010**	**2000**	**Evolution**
Nombre d'exploitations agricoles	1076	1554	-31%
Moyenne par commune	29	42	
Nombre d'unités de travail annuel (UTA)	2032	2902	-30%
Moyenne par commune	55	78	
Nombre d'UTA par exploitation	2	2	Stable
Evolution des exploitations sur le territoire - Tarn-et-Garonne (RGA)	**2010**	**2000**	**Evolution**
Nombre d'exploitations agricoles	5283	7249	-27%
Moyenne par commune	27	37	
Nombre d'unités de travail annuel (UTA)	8884	11736	-24%
Moyenne par commune	46	60	
Nombre d'UTA par exploitation	2	2	Stable
Evolution des exploitations sur le territoire - Midi-Pyrénées (RGA)	**2010**	**2000**	**Evolution**
Nombre d'exploitations agricoles	47619	60244	-21%
Moyenne par commune	16	20	
Nombre d'unités de travail annuel (UTA)	60844	80510	-24%
Moyenne par commune	20	27	
Nombre d'UTA par exploitation	1	1	Stable
Evolution des exploitations sur le territoire - France (RGA)	**2010**	**2000**	**Evolution**
Nombre d'exploitations agricoles	514694	698444	-26%
Moyenne par commune	14	19	
Nombre d'unités de travail annuel (UTA)	785564	1000737	-22%
Moyenne par commune	21	27	
Nombre d'UTA par exploitation	2	1	Stable
SURFACES AGRICOLES			
Evolution des surfaces agricoles (RGA)	**2010**	**2000**	**Evolution**
SAU (ha)	39303	44290	-11%
Moyenne par commune (ha)	1062	1197	
Moyenne par exploitation (ha)	37	29	28%
Evolution des surfaces agricoles (RGA) - Tarn-et-Garonne	**2010**	**2000**	**Evolution**
SAU (ha)	210401	224181	-6%
Moyenne par commune (ha)	1079	1150	
Moyenne par exploitation (ha)	40	31	29%
Evolution des surfaces agricoles (RGA) - Midi-Pyrénées	**2010**	**2000**	**Evolution**
SAU (ha)	2291498	2361914	-3%
Moyenne par commune (ha)	772	796	
Moyenne par exploitation (ha)	48	39	23%
Evolution des surfaces agricoles (RGA) - France entière	**2010**	**2000**	**Evolution**
SAU (ha)	27087794	27995744	-3%
Moyenne par commune (ha)	738	143568	
Moyenne par exploitation (ha)	53	40	31%

ANNEXE 5 : PBS COMMUNALES ET EVOLUTIONS

France (métropole) par commune
Domaine : structure des exploitations
Thème : données de cadrage
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles, Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non
diffusibles

Communes	PBS moyenne, 2010 (milliers d'euros standard)	estimation (* = oui)	PBS moyenne : évolution 2010/2000 (%)	estimation (* = oui)	PBS totale : évolution 2010/2000 (%)	estimation (* = oui)
31202 - Fronton	83,2		11,2		-19,9	
82001 - Albefeuille-Lagarde	87,6		4,5		-9,0	
82005 - Aucamville	56,2		-10,0		-30,3	
82014 - Beaupuy	32,9		-8,2		-31,2	
82017 - Bessens	88,3		-15,1		-38,7	
82020 - Bouillac	63,9		18,1		-22,1	
82023 - Bourret	49,7		24,1		-17,3	
82025 - Bressols	136,4		19,3		-1,7	
82027 - Campsas	65,7		-7,2		-37,4	
82028 - Canals	66,4		69,9		-46,9	
82043 - Comberouger	83,6		62,1		-23,7	
82044 - Corbarieu	105,0		71,0		-14,5	
82048 - Dieupentale	43,3		-17,6		-38,2	
82052 - Escatalens	34,8		-26,8		-50,5	
82057 - Fabas	46,5		-41,8		-51,0	
82062 - Finhan	59,5		-8,3		-37,7	
82075 - Grisolles	82,1		122,1		38,8	
82079 - Labastide-Saint-Pierre	119,0		18,2		-20,3	
82085 - Lacourt-Saint-Pierre	45,3		-6,6		-30,5	
82090 - Lamothe-Capdeville	50,6		-12,3		-46,0	
82105 - Mas-Grenier	50,2		-19,2		-30,4	
82114 - Monbéqui	49,7		-1,3		-38,3	
82121 - Montauban	92,3		50,0		-9,8	
82123 - Montbartier	35,6		10,6		-33,6	
82124 - Montbeton	53,6		-1,6		-30,4	
82125 - Montech	111,0		24,1		-0,7	
82135 - Nohic	92,9		137,0		60,3	
82136 - Orgueil	43,3		34,1		-16,6	
82142 - Pompignan	104,2		32,6		1,4	
82150 - Reyniès	69,1		-8,3		-21,4	
82167 - Saint-Nauphary	48,5		9,7		-19,0	
82173 - Saint-Sardos	63,4		7,7		-26,0	
82178 - Savenès	72,5		1,9		-1,4	
82188 - Varennes	63,3		24,3		-1,6	
82190 - Verdun-sur-Garonne	75,7		22,7		10,2	
82194 - Villebrumier	74,3		56,8		7,8	
82195 - Villemade	54,3		13,5		-28,6	

ANNEXE 6 : LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

- Liste des entretiens menés

TYPE	NOM ENTREPRISE / STRUCTURE	CONTACT	DATE ENTRETIEN
Exploitants agricoles	SCEA la terrasse	CALVO Patrick, Gérard et Frédéric	25/01/18
	GAEC les Auzits	TOULOUSE Andy	22/01/18
	-	LAFONT Jérôme	22/01/18
	-	FABRE Jean-Marc	25/01/18
	-	BALADIE Jean-Claude	25/01/18
	-	MERIC Francine	25/01/18
	Association Les jardins de Cocagne	BANINO Stéphanie	02/02/18
	-	PRO Didier	15/02/2018
Acteurs agricoles	Chambre d'Agriculture	LOBRY Thomas, LESTADE Bernard	01/03/2018
	SAFER	ROUMAGNAC Thomas	15/03/18
	Jeunes Agriculteurs	SAVIGNAC Paul, CARDETTI Fabien	06/03/2018
	FDSEA	ICHES Alain, ISSANCHOU Jérôme	15/03/18
Partenaires économiques	FALBA Gilbert (prestation de service)	FALBA Gilbert	30/01/2018
	FD CUMA	-	31/01/2018
	Qualisol	FOUCAT Elodie	31/01/2018
	ARTERRIS	ROUX Jean	31/01/2018
	MAISAGRI	PIGNOL Frédéric	31/01/2018
	VINOVALIE	LEFEVRE Patrick	31/01/2018
	VITIVISTA	SOTTEO Mickaël	08/02/2018

- Réunions de concertation menées

TYPE ET OBJECTIFS	STRUCTURES CONVIEES	STRUCTURES PRESENTES	DATE
Réunion de lancement Partage de la méthode et présentation du déroulé	CCGST DDT82	CCGST DDT82	11 janvier 2018
Présentation de l'état initial de l'économie agricole Partage des résultats de l'état initial et échange sur la poursuite de la mission	CCGST DDT82	CCGST DDT82	19 février 2018
Présentation intermédiaire (état initial, définition du périmètre et méthode) Echange intermédiaire avec les acteurs agricoles sur la méthode de réalisation de l'étude	Collectivités concernées Chambre d'Agriculture SAFER Syndicats agricoles	CCGST DDT82 Jeunes agriculteurs	6 mars 2018
Présentation des impacts et mesures Partage des résultats et de la méthode d'évaluation des impacts et mesures mises en place	CCGST DDT82	CCGST DDT82	9 avril 2018
Présentation finale du dossier en CDPENAF	CDPENAF	-	Juin 2018

TABLES DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : les exploitations agricoles directement impactées par le projet 12
Tableau 2 : Occupation du sol sur la ZAC en 2015 et 2016.....13
Tableau 3 : description des exploitations agricoles enquêtées ..... (données déclaratives) 17
Tableau 4 : liste des organismes économiques fournisseurs des exploitations agricoles.....18
Tableau 5 : liste des organismes économiques intervenant en appui à la production agricole 18
Tableau 6 : liste des organismes économiques intervenant pour la collecte ou la commercialisation des productions.....19
Tableau 7 : Evolution des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 sur le territoire d'étude.....23
Tableau 8 : Evolution de la surface agricole agricoles entre 2000 et 2010 sur le territoire d'étude .24
Tableau 9 : Evolution des OTEX entre 2000 et 2010 sur le département (RGA) 29
Tableau 10 : évolution des surfaces des principales cultures sur le périmètre entre 2010 et 2015 (RPG) 29
Tableau 11 : Données générales agricoles sur le périmètre d'étude – Source : Recensements agricoles 2000 et 2010 30
Tableau 12 : liste des entreprises supports de la production agricole (données déclaratives).....31
Tableau 13 : identification des entreprises de travaux agricoles et CUMA concernées (données déclaratives) 32
Tableau 14 : identification des entreprises de première transformation (données déclaratives).....32
Tableau 15 : identification des entreprises de collecte et de commercialisation (données déclaratives) 34
Tableau 16 estimation de l'impact direct annuel à partir du potentiel de production.....39
Tableau 17 : estimation de l'impact direct annuel à partir du potentiel de production estimé.....40
Tableau 18 : liste des projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en 2016, 2017 et 2018 sur le territoire d'étude (hors projets liés à la ZAC) 43

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : plan de situation de la ZAC.....6
Figure 2 : Vue aérienne de la ZAC en 2016 (source : 4 vents).....7
Figure 3 : plateforme du groupement des Mousquetaires – Mars 2015 (Source : SM GSL) 8
Figure 4 : état des lieux de l'aménagement de la ZAC en mars 2017 (CCGSTG).....9
Figure 5 : carte de localisation des ilots agricoles déclarés au RPG 2007 (Source : CIAF).....11
Figure 6 : carte des exploitants agricoles recensés au RPG 2007 (Source : CIAF) 11
Figure 7 : assolement 2015 sur le périmètre de la ZAC (source : RPG 2015) 13
Figure 9 : âge des exploitants sur la zone d'étude et évolution 2000 – 2010 (source RGA).....24
Figure 10 : Répartition de la SAU par type de culture et évolution 2000 – 2010 (RGA) 25
Figure 11 : Part de la SAU irriguée (source Agreste).....26
Figure 12 : évolution de la surface irriguée entre 2000 et 2010 (source : Agreste) 27
Figure 11 : évolution des OTEX sur le territoire entre 2000 et 2010 (RGA) 28
Figure 13 : LGV Bordeaux – Toulouse - plan général des travaux – DUP signée par décret en Conseil d'Etat (2 juin 2016) 44

sce
Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN